

LE JOURNAL DES RETRAITÉ·ES

Responsabilité du syndicalisme

Le grand mouvement social du printemps 2023 contre la réforme des retraites a remis sur le devant de la scène le rôle structurant des syndicats, qui ont su montrer les réalités du travail et la solidarité intergénérationnelle.

Aujourd'hui nous sommes confrontés à une politique autoritaire et antisociale d'une grande ampleur, qui touche la grande majorité de la population, s'accompagnant d'atteintes graves aux droits et aux libertés publiques. Cette politique provoque une grande désespérance qui alimente l'extrême-droite, dont on sait que « quand elle prend le pouvoir, elle ne le laisse le plus souvent qu'à l'issue de séquences dramatiques » (Jean-Marie Pernot).

« L'enfer, c'est l'abandon
des espérances »,

Jean-Marie Pernot

Aujourd'hui, le danger se précise : comment faire entrave à ce qui semble inéluctable ? Comment construire une alternative progressiste au libéralisme et à l'extrême droite ?

Nous, citoyennes et citoyens, militant·es syndicalistes, nous disons que cette ascension est « résistible » (allusion à la pièce de théâtre de Brecht : *La résistible ascension d'Arturo Ui*). Oui, des salarié·es en activité ou au chômage, des jeunes, des retraité·es votent pour le Rassemblement National. Mais nous ne nous résignons pas à cette situation. L'imposture sociale du RN peut être démasquée. Les luttes de 2023 ont montré l'adhésion d'une grande majorité de la population à un État social.

Le syndicalisme est un rempart contre l'extrême droite en organisant la résistance contre des politiques dévastatrices et en proposant une alternative : c'est l'action collective sur des objectifs communs, c'est rappeler que la France est un pays riche qui peut répondre aux besoins de toutes et tous si l'on fait d'autres choix politiques, le choix de justice sociale, de partage des richesses, de démocratie et de solidarité. Certes, les luttes ne parviennent pas à créer un rapport de forces suffisant, mais elles sont nombreuses en cette période, unitaires pour la plupart et ouvrent des perspectives y compris politiques si ces luttes sont orientées vers la construction d'une force collective.

Dans un contexte où une alliance de la droite et de l'extrême droite entend imposer une transformation radicale de la société, le syndicalisme est porteur d'un projet émancipateur. ❖

Sophie Vénétitay, Secrétaire générale, Marylène Cahouet, Secrétaire nationale

Cette publication a été rédigée avant les résultats des élections européennes.

SOMMAIRE

ACTUALITÉS **Pour une autre orientation des politiques** PAGE 2 ▪ **Billet d'humeur** PAGE 3 ▪ **Libertés : aux citoyen·nes de les exercer et de les défendre** PAGE 3 ▪ **L'extrême droite aux portes du pouvoir ?** PAGES 3-4 ▪ **Une politique anti-sociale après la parenthèse du « quoi qu'il en coûte »** PAGE 4 ▪ ENTRETIEN **Emmanuel Séchet** PAGE 5 ▪ SANTÉ SOCIÉTÉ **Big bang dans le remboursement des frais de santé** PAGE 6 ▪ **Abattement fiscal de 10 % : suppression ?** PAGE 7 ▪ **Menaces d'austérité** PAGE 7 ▪ **Agir pour la jeunesse et pour la démocratie** PAGE 8 ▪ VIE SYNDICALE **Rester impliqué·e et syndiqué·e : témoignage** PAGE 9 ▪ **Uni·es dans la réflexion et dans l'action** PAGE 9 ▪ **Les retraites dans l'UE : comment produire du commun ?** PAGE 10 ▪ **G9 : retour sur la réussite d'un arc unitaire** PAGE 11 ▪ **DOSSIER Le logement : un droit fondamental** PAGES 12 À 17 ▪ INFORMATIONS PRATIQUES **Une nouvelle aide pour aménager son logement** PAGE 18 ▪ LOISIRS CULTURE **Cuba : le pays souffre mais regarde vers l'avenir** PAGE 19 ▪ **Il y a 150 ans : le soleil se levait sur l'impressionnisme** PAGES 20-21 ▪ **Copenhague : coup de cœur pour une capitale conviviale** PAGE 22 ▪ DANS LE MONDE **En Algérie : les retraité·es relèvent la tête** PAGE 23 ▪ PORTRAIT **Des femmes pour la paix** PAGE 24 ▪

PROPOSITIONS ET ACTIONS

Pour une autre orientation des politiques

Le contexte international et national montre que notre pays va mal. Le mouvement syndical est interpellé.

Au plan international, les guerres continuent de provoquer des ravages et la course aux armements prévaut sur la recherche de la paix. Ce que subit le peuple palestinien est effroyable ; certes les protestations fusent du monde entier mais les mots ne suffisent pas. Il faut imposer la paix au gouvernement israélien : l'obliger à respecter le droit international est possible.

UNE POLITIQUE DE CASSE SOCIALE

Loi de s'attaquer aux inégalités qui minent la société française et aiguissent les tensions sociales, le gouvernement les accentue. L'annonce du déficit public élevé a pour fonction principale de justifier l'austérité tout en préservant les privilèges fiscaux, les entreprises du CAC 40 et les ultra-riches. Pourtant le chômage s'accroît, le ralentissement de l'inflation ne signifie pas que les prix baissent au quotidien ni dans l'alimentation, ni dans les dépenses d'énergie par exemple. Les mesures d'austérité se succèdent. Les attaques sont nombreuses : contre l'assurance chômage, la Fonction publique, les services publics, le logement, les populations immigrées, etc. Les renoncements à une vraie politique environnementale ont des conséquences catastrophiques sur la santé et le climat. Les retraité-es ne seront pas épargné-es : gel annoncé des pensions, remise en cause de la pension de réversion, refus d'une loi grand âge, difficultés accrues de l'accès aux soins. La mise en place de la PSC, au 1^{er} janvier 2026, va considérablement augmenter le coût de la complémentaire santé, devenue indispensable.

La provocation du gouvernement en Kanaky Nouvelle Calédonie, sur fond d'inégalités et d'injustices, a réveillé la colère sur ce territoire inscrit depuis 1986 sur la liste des territoires à décoloniser des Nations Unies.

SUR LE PLAN IDÉOLOGIQUE

Il s'agit de mettre tout le monde au travail, depuis les jeunes expulsés du système scolaire en fin de collège vers l'apprentissage (pour le détour ou non d'une prépa-seconde) jusqu'au travail des « seniors » dont pourtant le patronat ne veut pas, en passant par la diminution des droits au chômage dès 55 ans. Il s'agit aussi de garder au travail qu'elles qu'en soient les conditions : emplois précaires, temps partiels imposés, petits boulots, avec le moins de normes et de contraintes possibles pour les employeurs. Le recul de l'âge de départ à la retraite se rapproche en moyenne de l'âge de l'espérance de vie en bonne santé (sans prise en compte de fortes inégalités).

UNE POLITIQUE DE CLASSE

Le pouvoir cherche à détruire le système public laïque d'éducation en finançant de plus en plus le privé jusqu'aux universités pour permettre aux classes supérieures de se séparer de l'école commune. La philosophie gouvernementale du « Choc des savoirs » accentuera le tri social des élèves par l'École avec l'exacerbation des inégalités d'apprentissage et l'éviction d'élèves en fin de Troisième vers l'apprentissage. Conséquences de la réforme : dégradation des conditions de travail pour les personnels et mise sous tutelle des métiers. Ce sont les familles et les enfants des milieux des milieux populaires qui en subissent les conséquences.

Ces choix gouvernementaux sont caractéristiques d'une société fondée sur les discriminations, une politique de classe, autoritaire qui vise à détruire les protections, les droits sociaux et les libertés.

Comment s'étonner de l'emprise de plus en plus prégnante de l'extrême



Le syndicalisme est porteur d'espoir. Actives, actifs et retraité-es ensemble pour des actions unitaires.

droite qui se nourrit de la colère et de la désespérance face à une absence de réponse politique progressiste ?

RÉSISTANCES

Certes cette politique se heurte aux luttes qui se développent. Le rejet du « Choc des savoirs » par les personnels et les parents d'élèves continue de s'exprimer après les manifestations unitaires du samedi 25 mai. Ce sont aussi les actions contre l'emploi précaire dans la Fonction publique, contre l'abandon du fret SNCF le 28 mai. Et le 2 juin à l'initiative des organisations étudiantes, c'est le meeting à Paris pour lutter contre les idées d'extrême droite et le 8 pour défendre les libertés publiques. Ce sont aussi, les perspectives d'actions unitaires pour lutter contre la réforme de l'assurance chômage, pour revendiquer l'abandon, le 18 juin, du projet de loi scandaleux sur le logement. La tribune CGT, FSU, CFDT, UNSA pour la constitutionnalisation de la Sécu est un signal fort.

Car le syndicalisme est porteur d'espoir : en témoignent notamment les dix ans du groupe des 9, construction unitaire de 9 associations et syndicats qui progressivement ont construit une plateforme revendicative tant au niveau local que national.

Comme l'a dit Jean-Marie Pernot lors de la célébration de cette unité, le 23 mai 2024, « l'action collective sur des objectifs solidaires (...) c'est le seul moyen de faire reculer l'influence dévastatrice de l'extrême droite ». ♦

Marylène Cahouet

BILLET D'HUMEUR

Arrêter le massacre

Rabin avait choisi la paix. Un Juif poussé par des ultras l'assassina. La colonisation de la Cisjordanie s'amplifia. Netanyahu sapa l'Autorité palestinienne et favorisa le Hamas à Gaza. Le Hamas qui, le 7 octobre, organisa la tuerie et la prise d'otages. En réaction, Israël a déjà causé plus de 30 000 morts dont plus de 10 000 enfants. Les Palestiniens n'ont, eux, ni avions ni tanks ! Gaza est un champ de ruines, la famine progresse. Le gouvernement israélien veut poursuivre le massacre au risque de tuer les otages et de cultiver la haine.

Il n'y a d'autre voie que la paix.

Pierre Toussenet



LIBERTÉS D'EXPRESSION, LIBERTÉS SYNDICALES

Aux citoyen·nes de les exercer et de les défendre

La politique antisociale du gouvernement s'accroît, provoquant colère et désespérance. Pour imposer ses mesures d'austérité, le pouvoir poursuit sa politique de répression et d'atteintes aux libertés.

Ainsi, la réforme des retraites a été acquise à coups de 49-3, la réforme de l'immigration par procédure accélérée : outils utilisés maintes fois qui nient la représentation parlementaire. Et la réforme de l'Aide médicale d'État (AME) se fera par voie réglementaire, donc sans débat.

On ne compte plus les condamnations de syndicalistes, de militant·es du mouvement social, les interpellations arbitraires et la remise en cause du droit à manifester : usage disproportionné de la force policière avec utilisation de grenades lacrymogènes et de LBD, manifestant·es jeté·es à terre, blessé·es... Pourtant la liberté de manifester est un élément majeur de la démocratie. Mais, il est courant de constater que les gouvernements successifs n'ont eu de cesse de « délégitimer » les manifestations, en couvrant, voire en provoquant, des actes violents.

RÉPRIMER, MAIS AUSSI INTERDIRE

Les manifestations contre les violences du pouvoir israélien vis-à-vis du peuple palestinien (et notamment les actions de protestations des étudiant·es) en sont un exemple, et ce alors que l'extrême droite défile tran-

quillement à Paris. La liberté de manifester est trop souvent sous surveillance, même en temps « normal ». Répression contre la liberté d'expression : la mobilisation à France Inter contre la suspension d'un humoriste (pourtant « blanchi » par la justice) et la grève dans l'audio visuel public pour l'indépendance de l'info le montrent, tandis que se développent des stratégies de suppressions d'émissions.

CES ATTAQUES SE MULTIPLIENT

Elles se banalisent et visent à museler toute contestation d'un pouvoir qui ne peut plus convaincre mais qui continue à ignorer les partenaires sociaux, marginalise le Parlement, criminalise la jeunesse et mène une guerre sociale contre le peuple en méprisant les aspirations de la majorité de la population. Fort heureusement, les syndicats, le mouvement social, les citoyen·nes continuent à défendre la liberté d'expression et à l'exercer. Toutes et tous ne cessent de se battre pour réaffirmer ce droit fondamental, inscrit dans l'article 10 de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* du 26 août 1789. ♦

Marylène Cahouet

L'EXTRÊME DROITE

Aux portes du pouvoir ?

De 2002 à 2022, la progression de l'extrême droite en France a continué. Un tel constat oblige à se poser la question des raisons d'une telle situation.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette montée de l'extrême droite, qui affecte aussi la plupart des pays européens.

LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE ET POLITIQUE

La montée du FN-RN coïncide avec l'accélération des politiques « néolibérales ». Les privatisations et attaques contre le secteur public (transports, énergie, éducation, santé...) mettent à mal la cohésion sociale et creusent les inégalités. La progression du vote RN repose pour l'essentiel sur les ca-

tégories populaires : de 17 % à 45 % chez les ouvriers. C'est chez les non diplômés que ce vote est le plus fort.

LE CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

Certaines études l'ont mis en avant. Le vote pour l'extrême droite est sensiblement plus fort en zone péri-urbaine et rurale que dans les grandes agglomérations : conséquences de la disparition plus importante des services publics de proximité.

.../...

.../...

LE CONTEXTE POLITICO-SOCIAL

L'absence de perspective à gauche et le renforcement de politiques régressives ont favorisé un sentiment de relégation dans les milieux populaires. Se sentir méprisé·e est beaucoup plus fort en zone rurale qu'en milieu urbain. Penser être les derniers à bénéficier des dépenses publiques l'est encore davantage. Le non-respect de la volonté populaire (référendum de 2005, réforme des retraites de 2023) accentue le ressentiment.

Le FN devenu RN a profité du vide laissé par l'effondrement du PC en intégrant une dimension sociale affichée dans son discours. S'il s'agit là d'une imposture, force est de constater que la stratégie fonctionne. De même, le remplacement de Jean-Marie Le Pen par sa fille a donné lieu à un discours moins viriliste, libérant le vote des femmes.

AU REGARD DE CELA, QUELLES ATTITUDES ADOPTER ? QUELLES STRATÉGIES POUR RECONQUÉRIR LE TERRAIN PERDU ?

Nous sommes porteurs de valeurs en phase avec les attentes qu'expriment pour partie les populations attirées par le vote RN. Lutter contre les inégalités sociales mérite d'être priorisé à tous les niveaux. Reconquérir les services publics devient un enjeu crucial avec notamment un maillage territorial au plus près des besoins. Le combat pour une fiscalité plus juste et redistributive est essentiel.

Les retraité·es du SNES et de la FSU portent ces dossiers dans le cadre du groupe des 9. Surmonter la difficulté à faire partager ces priorités avec l'ensemble de nos organisations et au-delà avec les forces de transformation sociale reste le défi à relever. ❖

Manuel Fernandez

* Voir article complet sur le blog retraité·es SNES-FSU

RETOUR À L'AUSTÉRITÉ

Une politique anti-sociale après la parenthèse du « quoi qu'il en coûte »

Depuis plus de 20 ans, les gouvernements ont creusé la dette publique en pratiquant des baisses d'impôts et des exonérations de cotisations sociales tout en laissant se dégrader l'hôpital, l'éducation, les transports, le logement... Puis ils ont accusé ces mêmes services d'être la source de cette dette publique, et donc de justifier de nouvelles cures d'austérité !

Au plan européen, une étude de la Confédération européenne des syndicats (CES) montre que le récent retour du fameux plan de stabilité, qui avait disparu avec le COVID, va à l'encontre des objectifs de l'UE en matière d'environnement, de santé, d'éducation et de logement. Les restrictions budgétaires arrivent au moment où les États font face à un mur

d'investissements, notamment pour la transition climatique : pour respecter les engagements européens d'émission de gaz à effet de serre, il faudrait un effort financier de 2,6 % de PIB supplémentaire, dont les deux tiers doivent venir d'investissements publics. Les besoins sociaux s'élevant à 1,3 % du PIB par an, notamment pour la santé et la dépendance.



© Oksalimchenko/AdobeStock.com

Les lobbies d'intérêts privés, la recherche de rentabilité à court terme, sont autant d'obstacles à une mise en cause du modèle économique et social.

FACE AUX DÉFIS ACTUELS, DES CHOIX RÉTROGRADES

Le choix politique qui a été fait de développer le privé et les marchés au détriment des services publics est un obstacle majeur pour répondre aux grands défis de notre temps : les inégalités sociales, la protection sociale, la crise de la santé et de l'hôpital public, la crise de l'école publique, la question environnementale. Les lobbies d'intérêts privés, la recherche de rentabilité à court terme, sont autant d'obstacles à une mise en cause du modèle économique et social qui exigerait une planification sur le long terme et une indépendance du pouvoir politique vis à vis des intérêts les plus rétrogrades.

La politique de Macron a pris un tour radical : elle s'attaque aux plus pauvres, en cherchant à détruire des institutions comme l'école, la Fonction publique, la Sécurité sociale, en faisant l'impasse sur le dialogue social, en limitant le contrôle parlementaire, en s'abandonnant à des choix irresponsables. Au risque de tourner le dos à l'impératif écologique, de souffler sur les braises de l'injustice sociale et de cultiver les ressentiments des populations entre elles.

Alors qu'une partie des « élites » s'interroge sur cette politique aventuriste, la classe dominante semble surtout préoccupée par sa survie au pouvoir et elle est prête à s'embarquer dans un projet politique qui nous ferait entrer dans un nouveau monde. ❖

Daniel Rallet

LE SNES-FSU DE TOUS LES COMBATS

Attaques sur la Fonction publique et le service public d'éducation

Les mesures mises en place ou annoncées par le gouvernement visent à détruire l'indépendance et les garanties qui font de tout fonctionnaire un citoyen au service de l'intérêt général.



EMMANUEL SÉCHET,
secrétaire général adjoint du
SNES-FSU, chargé des
questions d'emploi, salaires,
retraite.
Professeur de mathématiques
au lycée Raphaël Elizé
de Sablé sur Sarthe.

Le journal des retraité·es : En quoi le projet de réforme annoncé par Stanislas Guérini s'attaque-t-il au cœur même de ce qu'est la Fonction publique ?

Emmanuel Séchet : Le projet de réforme porté par Stanislas Guérini ne fait pour l'instant l'objet que de discussions préliminaires. Aucun projet précis n'est sur la table. Mais les grands principes en sont annoncés. L'objectif principal est de renforcer la part du mérite dans la détermination de la rémunération, et donc de diminuer le poids de l'ancienneté. C'est bien le principe de carrière qui est dans le collimateur. De même, en voulant mettre l'évaluation professionnelle au cœur du management, le ministre entend parachever la transformation de la Fonction publique qui a privé les commissions paritaires de leurs compétences en matière de mobilité et d'avancement. Le ministre a aussi évoqué la remise en cause des catégories hiérarchiques au profit de logiques de filières, ce qui constitue une menace claire sur la reconnaissance des qualifications. Au final il s'agit bien de rompre avec la conception du fonctionnaire citoyen au service du seul intérêt général. Cette réforme s'inscrit parfaitement dans la politique globale de destruction des services publics. Dans l'Éducation, elle entre en cohérence avec le « Choc des savoirs » qui vise à casser les métiers en privant les professeur·es de leur liberté pédagogique.

Le JDR : Pourquoi la réforme de la formation initiale des enseignants va-t-elle à l'inverse de ce que défend le SNES-FSU pour résoudre la crise de recrutement ?

E. S. : D'abord parce que cette réforme est, elle aussi, une entreprise de casse du statut. Ce que prévoit le gouvernement pour les futur·es lauréat·es qui resteraient étudiant·es pendant un an après leur réussite au concours est une attaque sans précédent. Ensuite parce que l'erreur fondamentale du ministère est de considérer que la place du concours et l'abaissement du niveau d'exigence est la solution à la crise de recrutement. Le SNES-FSU considère au contraire que c'est la revalorisation de nos métiers qui leur redonnera de l'attractivité. On n'attirera pas de

futurs collègues en envoyant comme message aux étudiant·es que le métier, qu'ils savent être difficile, sera moins bien reconnu. Les projets de maquettes des concours sont révélateurs. La portion congrue de la didactique montre à quel point le ministère veut transformer le métier et faire des enseignant·es de demain de simples exécutant·es qui ne seront plus en capacité de revendiquer leur rôle de concepteur et donc leur qualité de cadre A. Et c'est bien là l'objectif du gouvernement, d'aller vers une éducation au rabais pour « les masses ».

Le JDR : Après la journée nationale d'action du 25 mai, quelles sont les perspectives d'action du SNES-FSU ?

E. S. : Le 25 mai est une date importante dans la lutte contre le « Choc des savoirs », notamment parce que cette journée a montré que le rejet de cette vision rétrograde de l'École rassemble largement les personnels, et au-delà, les parents d'élèves et les associations de spécialistes. La multiplication des réunions publiques permet de partager avec tous les acteurs les raisons et les moyens de s'opposer à cette réforme. Le SNES-FSU est déterminé à mener ce combat sur tous les terrains. Cette mobilisation doit se poursuivre car il en va de l'avenir du service public d'Éducation et il faudra continuer à imposer des reculs au ministère à la rentrée.

Le SNES-FSU s'est aussi mobilisé contre la précarité dans la Fonction publique et pour un plan de titularisation, dans le cadre de la journée de mobilisation du 5 juin. Cette journée s'inscrit dans la mobilisation plus large pour la Fonction publique et la défense du statut qui devra s'intensifier à l'automne contre le projet de loi Guérini. ❖

Big bang dans le remboursement des frais de santé

Déjà en œuvre depuis 2016 pour les salarié-es du secteur privé avec l'ANI*, ce chamboulement va être étendu aux trois versants de la Fonction publique (État, territoriale, hospitalière), le 1^{er} Janvier 2026 pour les trois ministères de l'Éducation nationale, du Supérieur et de Jeunesse et Sports.

Ce bouleversement se fera au détriment des retraité-es et des principes de la Sécurité sociale, renforçant ainsi la privatisation de la santé par l'extension du marché des complémentaires santé.

LES EXCLUS DES CONTRATS COLLECTIFS

La réforme généralise les contrats collectifs obligatoires pour les fonctionnaires actives et actifs : ceux-ci sont moins chers que les contrats individuels du fait de la contribution de l'employeur, mais surtout parce que les retraité-es, qui par leur âge sont les plus exposé-es au risque maladie, sont sorti-es du contrat collectif. Certes ces dernier-es pourront adhérer à titre individuel au contrat collectif mais dans des conditions dissuasives. Quand elle/il partira en retraite, l'adhérent-e au contrat collectif perdra la contribution de l'employeur, entraînant la première année le doublement de son taux de cotisation. Ce taux, les années suivantes, augmentera jusqu'à un plafond de 175 % au bout de 5 ans, c'est-à-dire un taux 3,5 fois plus élevé que celui des actives et actifs ! C'est d'ailleurs le taux qui sera immédiatement appliqué aux personnes qui sont déjà en retraite au moment de la mise en œuvre de la réforme !

L'accord du 8 avril 2024, signé par les syndicats, qualifie curieusement ce mécanisme de « *solidarité renforcée envers les retraité-es avec la mise en place d'une progressivité accrue de leur cotisation* » !

LA SITUATION DES RETRAITÉ-ES AGGRAVÉE

Les retraité-es seront donc incité-es à rester dans les contrats individuels, dans la situation actuelle avec toutefois une différence de taille : les « seniors », pour reprendre le langage publicitaire, vont s'y retrouver entre eux, puisque les actives et actifs seront parti-es dans le contrat collectif.

Cette rupture de la solidarité intergénérationnelle est contraire au principe de l'Assurance maladie qui mutualise le risque santé selon le degré d'exposition au risque.

Pour les retraité-es, elle va inévitablement renchérir le coût des complémentaires santé, au-delà même du rythme actuel de croissance de leurs cotisa-

Le taux augmentera jusqu'à un plafond de 175 % au bout de 5 ans.



© Prae - Studio/AdobeStock.com



© Hyejin Kang/AdobeStock.com

Les retraité-es seront sorti-es du contrat collectif pour la complémentaire.

tions, pourtant déjà très élevé (+10 % par an).

L'accord du 8 avril 2024 aggrave la situation : les taux susmentionnés s'appliquent à une cotisation dite « d'équilibre », c'est à dire à un montant qui équilibre le montant des cotisations perçues et celui des prestations versées. L'article 20 précise que « *le montant de la cotisation est fixé annuellement par tranche d'âge en fonction des comptes de résultat des bénéficiaires retraités* ». Faut-il comprendre qu'il y aura deux « cotisations d'équilibre » séparées, celle des actives/actifs et celle des retraité-es, ce qui équivaldrait à une rupture totale de solidarité ? La FSU ne se résout pas à cette interprétation et exige des clarifications du ministère.

L'objectif du 100 % Sécu s'affaiblit du fait de la politique des gouvernements de réduire le champ d'action de la Sécurité sociale et du fait de la montée en puissance des complémentaires santé. Les ministères doivent faire des appels d'offre pour sélectionner l'opérateur qui emportera le contrat. La concurrence entre mutuelles et assureurs est rude. Fait nouveau, des opérateurs venus du monde numérique se mettent sur les rangs, comme la start-up Alan qui vient d'être choisie par le ministère de l'Écologie pour l'assurance santé de ses 60 000 adhérent-es à la place des mutuelles historiques dont la MGEN. ❖

Daniel Rallet

* ANI : Accord national interprofessionnel, négocié et signé pour le privé au niveau national.

Contrat individuel versus contrat collectif

Il y a deux sortes de contrats d'adhésion à une complémentaire santé. Un contrat individuel résulte d'une adhésion facultative : c'est notre cas aujourd'hui. Un contrat collectif obligatoire se conclut entre le groupe des salarié-es et leur employeur, ce dernier contribuant au minimum à 50 % de la cotisation : la salariée, le salarié perd le choix de sa complémentaire. Les retraité-es ne sont pas dans le contrat obligatoire, mais peuvent y adhérer de façon facultative, sans bénéficier de la contribution de l'employeur. Au contraire, ils se font imposer une hausse de taux de cotisation. Sinon, c'est la souscription (ou non) à la complémentaire de leur choix en contrat individuel.

ABATTEMENT FISCAL DE 10%

Suppression pour les pensions de retraite ?

Gilbert Cette, nouveau président du Conseil d'orientation des retraites (COR) désigné par Emmanuel Macron, est là pour remettre en cause les droits des retraité·es actuel·es et futur·es.

Il prône désormais la suppression de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraité·es, ce qui entraînerait une hausse d'impôt insupportable !

Exemple d'un couple de retraité·es marié·es (2 parts) touchant en moyenne 2 000 € chacun (pension moyenne dans la Fonction publique d'État) soit un revenu imposable de 48 000 € : la suppression de l'abattement de 4 321 € (plafonné par foyer fiscal en 2024) entraînerait une hausse d'impôt de 475 €, leur imposition passant ainsi de 2 320 € à 2 795 €, soit 20 % d'augmentation !!!

D'autre part, la suppression de l'abattement de 10 % sur les retraites conduirait des dizaines de milliers de retraité·es à entrer dans le barème de l'impôt avec comme conséquences la perte de nombreux avantages sociaux accordés sous condition de ressources et un taux de CSG augmenté. L'abattement spécifique de 10 % sur les pensions de retraites est destiné

à alléger la charge fiscale des contribuables titulaires de pensions, retraites ou rentes, en particulier pour ceux qui disposent de revenus modestes ou moyens – à ne pas confondre avec la réduction forfaitaire pour frais professionnels des salarié·es en activité. Un arrêt du Conseil d'État du 22 décembre 1965 affirme clairement que ces 10 % ne sont pas représentatifs de frais professionnels.

Cet abattement qui profite à 18 millions de retraité·es coûte 3 milliards d'euros. En comparaison, l'ampleur de la fraude et de l'évasion fiscale se traduit par un manque à gagner pour le budget de l'État estimé entre 60 et 80 milliards d'euros par an.

Le président du COR devrait s'attacher à augmenter les sources de financement des retraites plutôt que de faire la poche aux retraité·es. ❖

Jean-Bernard Shaki

POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ·ES

Menaces d'austérité

Selon l'INSEE, l'inflation annuelle a reculé de 3,7 % à 2,2 % depuis le début de l'année mais l'inflation mensuelle est toujours bien présente : + 1,4 % en 4 mois.

Les hausses suivantes l'ont alimentée : doublement de la taxe intérieure sur le gaz et l'électricité au 1^{er} janvier (leurs tarifs ont doublé depuis 2008), 10 % sur l'électricité au 1^{er} février, doublement des franchises médicales sur les consultations et les médicaments au 31 mars. Et les cotisations des complémentaires santé vont continuer au rythme de 10 % par an jusqu'en 2027 soit une augmentation de 46,5 %.

LE COMPTE N'Y EST TOUJOURS PAS

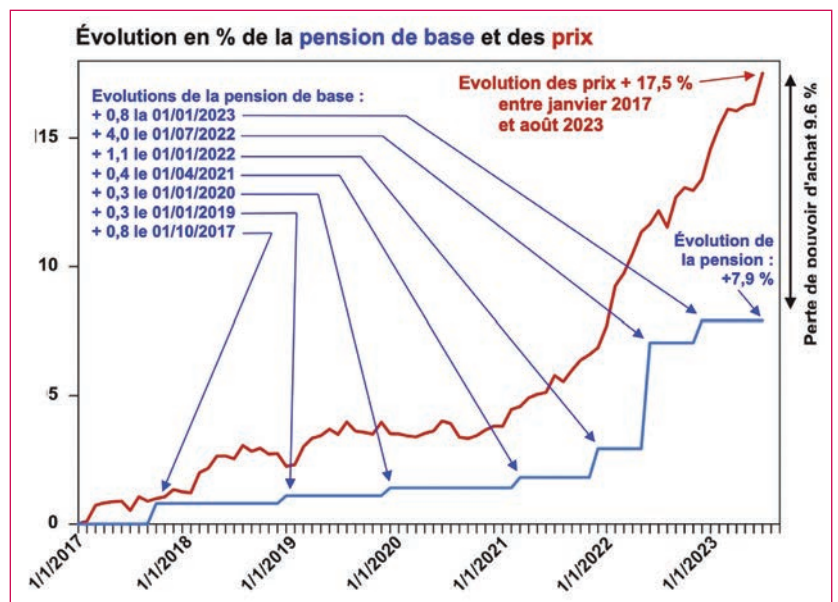
Malgré la revalorisation de 5,3 % au 1^{er} janvier, on peut estimer, depuis 2017, la baisse de pouvoir d'achat à 4,9 % (6,8 % pour les pensions affectées par la hausse du taux de la CSG en 2018) soit une perte cumulée équivalente à 3 mois de pension (respectivement 4,2 mois).

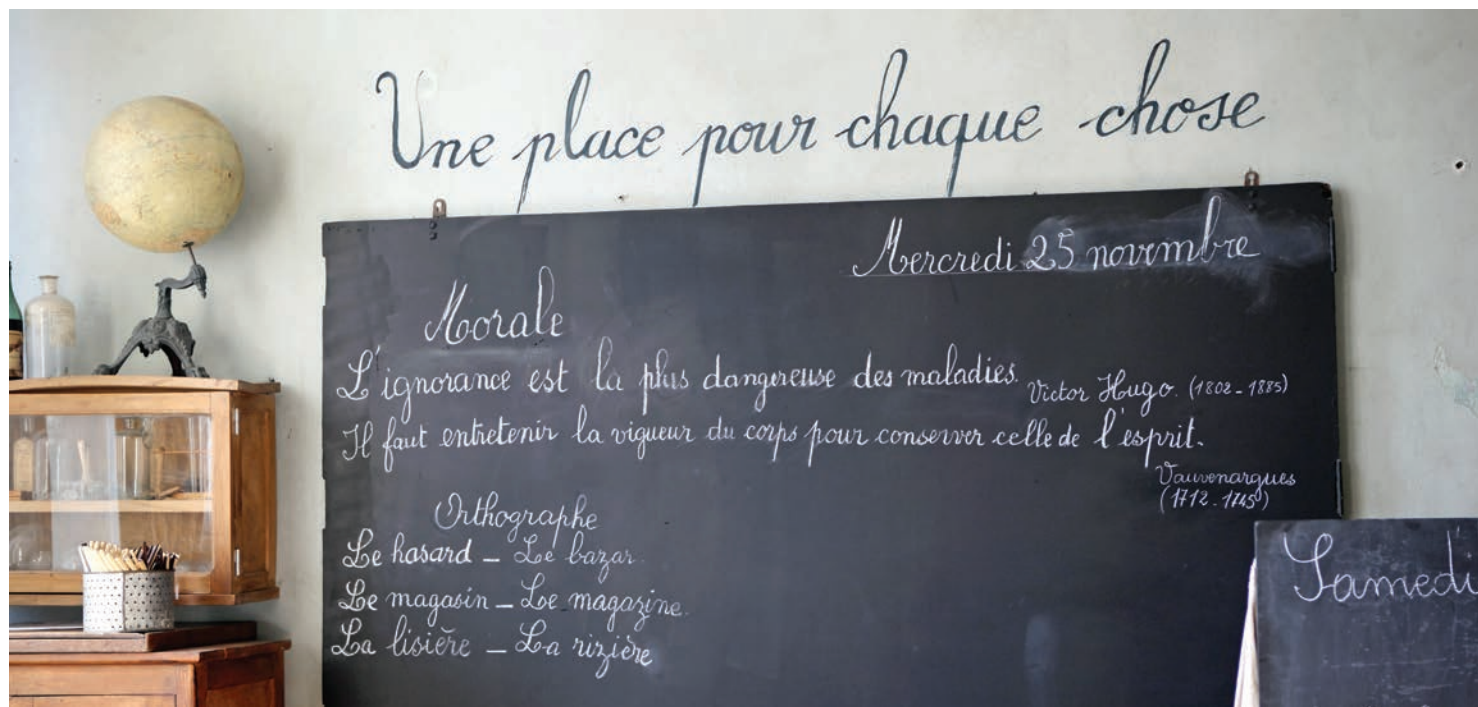
Le nombre de retraité·es percevant le minimum vieillesse est passé de 560 000 à 700 000. En plus des 10 milliards d'euros de coupes déjà actées, le ministre de l'Économie et des Finances envisage des économies supplémentaires : désindexation des pensions, suppression de l'abattement fiscal de 10 %, nouvelle augmentation du taux de la CSG et menace sur les pensions de réversion.

D'après les prévisions du Conseil d'Orientation des Retraites, le niveau de vie moyen des retraité·es par rapport à celui de l'ensemble de la population va passer de 101,5 % à une valeur comprise entre 75,5 % et 87,2 % en 2070.

Les revendications du Groupe des 9 restent d'actualité : hausse immédiate des pensions de 10 %, rattrapage des pertes cumulées soit l'équivalent de 3 mois de pension, annulation de la hausse du taux de la CSG de 2018 (+ 25 %), indexation des pensions sur l'évolution du salaire moyen et pension minimale au SMIC. Il faudrait aussi revenir à une revalorisation anticipée et mesurer les pertes en utilisant l'indice des prix harmonisé où seule la part à la charge du consommateur est prise en compte. ❖

Claude Courivaud





FACE À L'INJONCTION DU POUVOIR, « SURVEILLER ET PUNIR »

Agir pour la jeunesse et pour la démocratie

Un pays où de nombreux jeunes se trouvent enfermés dans leur situation sociale et scolaire court un grave danger démocratique : c'est un pays où les rancœurs, les frustrations et le désespoir fracturent toujours plus notre société.

Les mots d'« ordre » et d'« autorité », notamment appliqués à la jeunesse, ont émaillé la conférence de presse d'Emmanuel Macron dès janvier 2024. Plusieurs mesures les ont illustrés, dont le port de l'uniforme à l'école, avec une généralisation, après expérimentation, qui aurait lieu en 2026. Ici, on entretient la nostalgie de l'école du bon vieux temps qui n'a jamais existé, celui où on respectait les enseignant·es, où on débutait la classe par la leçon de morale, où les enfants en uniforme ne se moquaient pas les uns des autres, où ils et elles chantaient la Marseillaise avec entrain.

REFUSER LE RÉARMEMENT DE LA JEUNESSE

Le gouvernement renforce le service national universel (SNU) sur le temps scolaire pour toutes et tous les élèves de Seconde à l'horizon 2026. La « jeunesse engagée » est celle qui se plie aux règles et ne conteste pas l'ordre établi. Ce SNU s'inspire bel et bien d'un idéal de dressage pour accepter son sort sans remettre en cause les structures de domination d'une société de plus en plus injuste.

Lors de sa déclaration de politique générale, Gabriel Attal, affirmant que la jeunesse est sa priorité, lance cette formule : « Tu casses, tu ré pares. Tu salis, tu nettoies. Tu défies l'autorité, on t'apprend à la respecter ». Il envisage une mesure d'intérêt éducatif ciblant les adolescents de 13 à 16 ans ayant commis de petits actes délinquants. Le 18 avril dernier, il appelle à la « mobilisation générale » contre la violence des plus jeunes puis évoque ses propositions visant à « un sursaut d'autorité ».

Dans la société macroniste, la jeunesse a besoin d'être reprise en main, recadrée et au besoin remise dans le droit chemin par des mesures autoritaires et répressives. On stigmatise les parents « défaillants » et on prône

des mesures visant à les sanctionner pour les délits commis par leur enfant mineur.

RESTAURER L'AUTORITÉ, UNE OBSESSION DU GOUVERNEMENT

Il ne fait guère de doute que la valeur d'autorité a la cote dans une partie de l'opinion publique : il faut donc la restaurer. Elle plaît à la droite, elle réjouit l'extrême droite en banalisant les idées du Rassemblement national et en le légitimant toujours plus.

Dernière en date, une concertation nationale a été lancée le 3 mai, « pour affermir le respect et l'autorité au sein de l'École », que tous les syndicats de l'Éducation nationale ont décidé de boycotter. Des mesures en forme de « Choc d'autorité » sont censées résoudre les problèmes de climat scolaire à l'intérieur des établissements et des violences qui peuvent toucher les jeunes. Réductrices, elles portent une vision de la jeunesse et de l'éducation extrêmement normative, stigmatisante, très inquiétante.

Pour lutter contre les violences des mineurs, l'exécutif envisage de permettre la comparution immédiate devant le tribunal de jeunes âgé·es de 16 ans contre 18 ans actuellement. « De sorte qu'ils aient à répondre de leurs actes et soient sanctionnés immédiatement, comme des majeurs », a assuré le Premier ministre. C'est l'excuse de minorité, fondement même de la justice des mineurs depuis 1945, qu'il remet ainsi en cause. Un projet de loi dans ce sens devrait aboutir avant l'été. Gravissime !

La jeunesse n'est pas une classe dangereuse qu'il faudrait mettre au pas. C'est pourtant en activant cette petite musique idéologique que le pouvoir veut provoquer l'adhésion à ses mesures, même aux pires. ❖

Marie-Laurence Moros

ENGAGÉE À LA RETRAITE

Rester impliqué·e et syndiqué·e : témoignage

Même si c'est la fin de l'activité professionnelle, le temps de la retraite n'est pas celui de l'abandon des activités et des engagements. Au contraire !



Dominique Douste était professeure agrégée d'histoire-géographie. Passée par les académies d'Amiens et de Grenoble, dans des collèges pas toujours faciles, puis mutée au lycée Fil à Carcassonne dont elle est devenue SI, elle a terminé sa carrière dans un gros lycée toulousain. Elle a été trésorière du S2 11 et de la FSU de l'Aude, et enfin SI du lycée Ozanne à Toulouse.

Le Journal des retraité·es : Comment as-tu vécu la cessation de ton activité professionnelle ?

Dominique Douste : J'ai pris ma retraite à 62 ans en septembre 2023. J'ai vécu la dernière année de façon assez sereine, en pensant régulièrement que je devais profiter de ces derniers cours. J'en ai même revu entièrement pour garder la satisfaction du travail bien fait. Pas d'aigreur, pas de nostalgie et pas de tristesse. C'est fini et je passe à autre chose.

Le J.D.R. : Comment imaginais-tu ta retraite ? Cette vision s'est-elle réalisée ?

D. D. : J'avais un petit carnet où je notais les livres et les choses que je voulais faire. Une fois à la retraite, j'ai surtout apprécié d'avoir le temps de lire, d'aller au cinéma, de suivre des conférences, d'écouter la radio, de faire des randonnées. Mais je suis d'une génération qui se situe entre des parents âgés qu'il faut

aider et les petits enfants dont on veut profiter, et cela prend aussi du temps.

Le J.D.R. : Pourquoi d'après toi faut-il continuer à se syndiquer à la retraite ?

D. D. : Il était évident que je devais continuer à payer ma cotisation, et ainsi rester informée sur ce qui concerne les retraité·es. Je crois toujours à l'action collective, surtout quand revient régulièrement la petite chanson qu'il faut faire payer les retraité·es soi-disant plus riches que le reste de la population. Je suis donc membre de la SFR (Section fédérale des retraité·es FSU) et de la FGR-FP (Fédération générale des retraité·es – Fonction publique). Les retraité·es ont un rôle social très important et ne doivent pas être considéré·es uniquement comme un poids dans le PIB !

Propos recueillis par Monique Degos-Carrère

EN ACTIVITÉ ET EN RETRAITE

Uni·es dans la réflexion et dans l'action

Tout est fait pour opposer les retraité·es « nanti·es » aux actives et actifs.

En retraite, si nous nous battons pour améliorer les conditions de vie des retraité·es, nous savons bien que leur situation et celle des actives et actifs sont liées et dépendent de la société dans laquelle nous sommes et que nous voulons transformer. Libéré·es des tâches liées au métier, nous sommes disponibles aux côtés des actives et actifs sur les questions d'éducation mais également sur d'autres sujets.

Au S3 Orléans-Tours, un groupe actifs/retraités (GAR) a vu le jour en 2022 après le congrès avec essentiellement des retraité·es et petit à petit des collègues en activité intéressé·es par la démarche. Des stages ont été organisés sur notamment la retraite, l'accès à la santé, la protection sociale...



Jeunes et moins jeunes, actifs, actives et retraité·es, les revendications sont unitaires et unanimes.

D'autres sont nécessaires : autour de la rémunération : traitement/ indemnités/ primes ; qu'est-ce que la grille fonction publique ? en quoi le recrutement à bac +3 entraînerait un nouveau déclasserement de nos professions ? Comment lutter ensemble contre les attaques sur les retraites que le gouvernement a chargé le Conseil d'orientation des retraites (COR) de réaliser ?

La PSC (Protection sociale complémentaire), qui aggrave les conditions d'accès à la santé pour les retraité·es, est-elle sur le long terme favorable aux actives et actifs ? Comment montrer que l'objectif du SNES et de la FSU d'une prise en charge à 100 % des soins prescrits – parce que nécessaires – par la branche maladie de la Sécurité sociale est possible ? Comment agir dès maintenant en utilisant la pétition de Convergences des Services publics ?

Ces sujets sont peu abordés par les collègues en activité, attaqués de toutes parts dans leur métier. Nous pouvons avec eux défendre nos droits communs. ❖ Michèle Martin

Le 93 en lutte

Depuis février, les collègues de la Seine-Saint-Denis se battent, avec des journées de grève et de manifestations, pour réclamer un plan d'urgence pour leurs établissements. Leur situation est fortement dégradée, leurs conditions de vie et d'enseignement de plus en plus difficiles. La section nationale des retraité·es du SNES-FSU a apporté son soutien aux collègues grévistes, en versant 1 500 € à la caisse de grève du SNES Créteil. Pour contribuer aussi, utilisez votre espace adhérent (pavé « Cotisation de soutien ») ou adressez un chèque à la section SNES-FSU de Créteil, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94190 ARCUEIL.



VIE SYNDICALE

LES RETRAITES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Comment produire du commun ?

La comparaison des niveaux de pension en Europe est le plus souvent utilisée en France pour justifier les réformes qui organisent la baisse des retraites, au motif que nous aurions « les plus belles pensions d'Europe ».

Les comparaisons sont délicates, tant les systèmes de retraites sont différents et parce qu'on ne met pas les mêmes choses dans ce qui est comparé.

L'EXEMPLE SUÉDOIS EN QUESTION

Pendant des années, des experts ont vanté le modèle suédois qui allait inspirer la première réforme Macron de 2019. Un « superbe modèle », qui fonctionnait par points et s'équilibrait grâce à des règles automatiques. Plus besoin de réformes !

Le modèle a fait pschitt rapidement. D'abord il était sous-financé car le taux de cotisation avait été bloqué sur une longue période. Ensuite les règles automatiques n'ont pas résisté à la première crise bancaire. Enfin surtout les principales victimes de ce « modèle » ont été les femmes... dans un pays attaché à l'égalité femme/homme !

En outre, cette réforme ne concernait que le régime public de base, alors que l'essentiel des pensions des salarié·es dépendent de régimes professionnels de branches et d'entreprises par ailleurs fort inégalitaires, au détriment des précaires.

PRÉPARER UNE ACTION COMMUNE EN EUROPE

En général, dans les powerpoints des « experts », disparaissent des choses comme les acteurs sociaux, les luttes sociales, les inégalités, les débats dans la société.

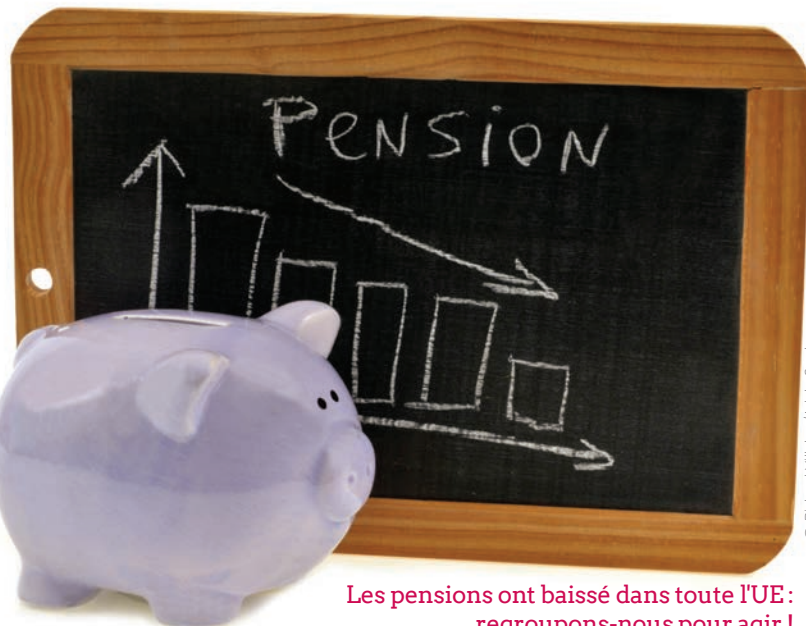
C'est pourquoi depuis plusieurs années, nous avons consacré, dans le *Journal des Retraité·es* une rubrique sur la réalité, dans les différents pays, des réformes telles que vécues par les retraité·es.

Violamment attaquées dans le cadre des politiques d'austérité des années 2010, les pensions ont diminué partout dans l'Union européenne sans qu'il y ait une coordination pour des mobilisations européennes avec seulement des soutiens à des mobilisations nationales comme en France.

C'est dans ce contexte que des plateformes et mouvements de différentes communautés de l'État



Les Suisses votent pour un treizième mois versé aux retraités.



Les pensions ont baissé dans toute l'UE : regroupons-nous pour agir !

espagnol, notamment le Mouvement des Retraité·es du Pays Basque, ont organisé à Bilbao les 23 et 24 mai une première conférence avec comme objectifs :

- Évaluer les possibilités de partage d'un diagnostic concernant les attaques persistantes contre les systèmes publics de retraite (SPP) résultant des politiques de l'Union européenne et des États membres.

- Proposer des objectifs communs possibles pour mettre fin aux politiques de coupes budgétaires et coordonner les dynamiques spécifiques de revendications et de mobilisations qui peuvent être assumées par tous les groupes de retraité·es des différentes villes européennes.

À suivre. ❖

Daniel Rallet

La Suisse, un modèle ?

Les Suisses ont l'habitude d'être sollicité·es par référendum sur les sujets les touchant au plus près de leur vie quotidienne, que ce soit dans le domaine sociétal, économique ou politique. Elles/ils appellent ce processus une votation et elles/ils sont appelé·es fréquemment à s'impliquer ainsi dans la vie de leur pays. Le dimanche 3 mars 2024, elles/ils étaient questionné·es sur deux sujets : faut-il reculer l'âge de départ en retraite (proposition de le faire passer de 65 à 66 ans) et doit-on octroyer un treizième mois aux retraité·es ?

À la première question, les Suisses ont répondu non et à la seconde oui. Dans un pays où le SMIC se monte à 4 000 € mensuels, somme qui nous paraît très élevée mais qui tient compte du coût de la vie dans ce pays, elles/ils ont jugé que la pension de retraite (intitulée AVS, pour assurance vieillesse et survivants !) devait suivre le niveau de vie général et permettre aux retraité·es de vivre dignement. Nous souhaiterions être aussi bien considéré·es chez nous, et nous continuerons à demander une augmentation de 10 % de nos pensions, compensant tout juste les pertes subies depuis 2017.

Martine Stemper

10 ANS D'ACTIONS

G9 : retour sur la réussite d'un arc unitaire

23 mai 2024, un colloque à la Bourse du Travail a célébré les dix ans du G9 avec Jean-Marie Pernot, politologue et une centaine de présent-es. Temps fort pour le débat et pour construire des perspectives. Temps fort aussi pour parler syndicalisme avec un atout : dix ans après, le G9 est toujours présent.

4 juin 2014 : première manifestation de neuf organisations syndicales et associatives de retraité-es.* C'est à Paris, il fait beau et 20 000 retraité-es défilent dans la rue. La permanence des rencontres, des expressions, des actions de ces neuf organisations est devenue l'expression syndicale des revendications des retraité-es. Le G9 s'est conforté sur la base d'un triptyque commun de revendications : pensions et pouvoir d'achat, santé et défense de la Sécurité sociale, services publics. Avec un fil rouge : la place des retraité-es dans la société. Le G9 accorde une place privilégiée à la solidarité intergénérationnelle notamment avec la jeunesse. Sa force, c'est aussi la déclinaison au plan local : les 116 actions du 26 mars l'ont prouvé.

Difficile de rendre compte de toutes les initiatives**, les manifestations se sont succédé. Retenons quelques dates : le 13 janvier 2017, les « neuf » tiennent un colloque au CESE sur la place des retraité-es dans la société avec le sociologue Bernard Ennuyer et sur le pouvoir d'achat en retraite avec l'éco-

nomiste Guillaume Duval. Le 9 mars, rencontres initiées par le sénateur Wartrin : « Services d'aide et d'accompagnement à domicile », rassemblant tous les acteurs du secteur. En mars 2024 : meeting sur la réversion.

Le colloque du 23 mai 2024 a montré la vitalité du G9. Jean-Marie Pernot a insisté sur la légitimité du syndicalisme retraité : « La représentation des retraité-es est une continuité nécessaire. [...] Il n'y a pas deux individus : celui ou celle qui a travaillé pendant 40 ans avant de devenir un ou une autre, il y a une seule personne portant en elle et avec elle ses expériences, ses diverses sociabilités, les solidarités qu'elle a pu construire, ou non, au fil de sa propre histoire ». En revendiquant pour leur retraite, les retraité-es le font aussi pour l'emploi et la part des salaires dans le revenu national.

L'ACTION CONTINUE

Lors de sa dernière réunion, le G9 a décidé d'une action nationale autour de l'accès aux soins en octobre, préparée par un questionnaire sur l'état des lieux dans le département, les initiatives prises ou envisagées. Le Haut Conseil de l'âge poursuit l'étude sur la pension de réversion, sérieusement mise en cause. À nouveau, nous demandons au gouvernement de nous recevoir.

Du travail en perspective face aux politiques d'austérité sans précédent programmées. Le défi sera relevé. ❖

Marylène Cahouet

* Retraité-es CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, Ensemble et Solidaires, LSR.

** Cf. le blog des retraité-es du SNES

Des actions régulières dans la rue (manifestation Paris 2023).



BLOG RETRAITÉ·ES DU SNES-FSU !

Pour trouver ou retrouver toutes les informations, les analyses, les publications et les actions des retraité-es du SNES-FSU, une adresse à enregistrer !

<https://retraites.blog.snes.edu/>

Pétition de la Convergence nationale des services publics pour en finir avec les restes à charge des malades

Qu'ils soient officiels avec les médicaments déremboursés, les forfaits, les franchises médicales qui viennent d'être multipliés par deux, les dépassements d'honoraires... ou qu'ils soient indirects avec l'augmentation des cotisations des complémentaires santé, le coût de la prise en charge de l'autonomie par les individus eux-mêmes ou encore les frais de déplacement liés aux déserts médicaux..., les restes à charge explosent pour les malades, ce qui aggrave les renoncements aux soins.

Pour réduire le déficit public tout en maintenant les cadeaux fiscaux pour les plus riches et en asséchant les recettes de la Sécurité sociale (allègements et exonérations de cotisations sociales), le gouvernement n'exclut pas de réduire les remboursements des Affections de longue durée (ALD) et s'en prend aux arrêts de travail.

En pénalisant les malades, rendus coupables, il fait le choix de renforcer les inégalités de santé dans notre pays.

Ne le laissons pas faire ! **Signons et faisons signer massivement la pétition En finir avec les restes à charge pour les malades.** Initiée par la Convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics (dont la FSU fait partie), c'est une première étape dans la nécessaire campagne pour faire vivre notre mandat d'une Sécu qui rembourse à 100 % tous les soins prescrits.

Monique Daune

PÉTITION : En finir avec les restes à charge pour les malades !, sur : [leslignesbougent.org](http://www.leslignesbougent.org)
<http://www.leslignesbougent.org/petitions/en-finir-avec-les-restes-a-charge-pour-les-malades-17430/>



© Brian Jackson/AdobeStock.com

LE LOGEMENT : UN DROIT FONDAMENTAL

Plus qu'un simple abri, le logement est indispensable à la dignité humaine, essentiel pour le bien-être individuel et pour la cohésion sociale.

Dossier réalisé par : Dominique Balducci, Gérard Blancheteau, Georges Bouchart, Marylène Cahouet, Monique Daune, Monique Degos-Carrère, Marie-Laurence Moros, Michèle Olivain, Jean-Bernard Shaki, Jean-Louis Viguière.

AVOIR UN TOIT

Un devoir de solidarité de la nation

Alors que notre pays s'enfonce dans la crise du logement, que la file d'attente du logement social ne cesse de s'allonger et que des milliers de personnes sont laissées à la rue chaque soir, le projet de loi Kasbarian soumet les personnes sans domicile, mal-logées, aux faibles ressources, au droit du plus fort et met gravement en péril notre pacte social.

La crise du logement a atteint en France une gravité sans précédent. Selon la Fondation Abbé Pierre, plus d'un million de personnes sont privées d'un logement personnel et 300 000 vivent carrément à la rue, dont près de 600 y meurent chaque année. Mais il y a aussi 4 millions de mal-logés auxquels s'ajoutent près de 12 millions de personnes vivant dans des passoires thermiques.

Si les plus précaires vivent avec violence les situations les plus dramatiques, se loger convenablement est devenu problématique pour les classes moyennes car, depuis les années 2000, les prix de l'immobilier ont augmenté quatre fois plus vite que les revenus des ménages. Préoccupation majeure des Français parce qu'il représente le premier budget des ménages, le logement constitue une dépense de plus en plus difficile à assumer. Les inégalités sociales d'accès à un logement frappent de plein fouet les jeunes générations, les femmes et les minorités.

RENDRE LE DROIT EFFECTIF

Faute de places en nombre suffisant dans le logement social, 2,3 millions de ménages inscrits sur liste d'attente sont contraints de subir la dure loi du parc privé où les loyers sont souvent insoutenables. Les jeunes actifs et les étudiants sont particulièrement concernés, avec un taux d'effort net encore deux fois supérieur à celui de la population générale.

Le droit au logement est pourtant un droit fondamental, pour satisfaire un besoin vital qui a des répercussions sur la santé, le travail, l'éducation des enfants, la vie sociale et familiale.

Ce droit est reconnu dans plusieurs textes internationaux (*Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948, *Pacte international relatif aux*

Le logement, marchandise livrée à l'appétit des investisseurs privés.



Plus d'un million de personnes sans logement personnel et 300 000 à la rue.

droits économiques, sociaux et culturels de 1966) et dans le préambule de la *Constitution* en France. Mais il est loin d'être effectif malgré la loi SRU (Solidarité et Renouvellement urbain) de 2000 qui impose aux plus grosses communes un quota de 25 % de logements sociaux et la loi DALO (Droit au logement opposable) de 2007 qui reconnaît aux personnes prioritaires le droit d'avoir un logement décent en urgence.

AGIR POUR EXIGER DES CHOIX POLITIQUES DE JUSTICE SOCIALE

Les libéraux considèrent en effet le logement comme une marchandise livrée à l'appétit des investisseurs privés. Les politiques publiques menées ne s'attaquent ni à la spéculation immobilière effrénée qui sévit dans le parc privé ni à l'insuffisance du logement social dont la production ne cesse de baisser alors que les besoins sont en augmentation. Quant à l'État-employeur, il n'assume même pas ses responsabilités vis à vis de ses fonctionnaires.

Loin d'apporter une solution à la carence de logements sociaux, le ministre délégué au logement, Guillaume Kasbarian, a présenté en conseil des ministres le 3 mai un projet de loi « pour développer l'offre de logements abordables » qui constitue une attaque en règle contre la loi SRU et les locataires de logements sociaux. Deux jours plus tard, il déclarait qu'il était « légitime » de renforcer les dispositifs permettant de sanctionner les familles d'enfants délinquants qui occupent un logement social. Stigmatiser les ménages en difficulté plutôt que d'apporter des réponses pérennes à un secteur sinistré par une crise d'ampleur historique, c'est une façon pour le gouvernement de se dédouaner de ses propres choix politiques. L'urgence voudrait qu'il relance la production des logements sociaux, en mobilisant tous les acteurs concernés, et qu'il rende effective la loi SRU dans toutes les communes concernées. ❖

DROIT AU LOGEMENT (DAL)

Un toit, c'est un droit

La dégradation de la situation appelle à se mobiliser, à faire de la question du logement un sujet de premier plan et à agir pour imposer une politique sociale à la hauteur des besoins de toute la population.



Jean-Baptiste Eyraud, Porte-parole de Droit Au Logement, créé en 1990. Membre fondateur et militant du logement depuis 1983.

DAL est un syndicat de lutte des mal logés et des sans logis, pour leur relogement et pour l'amélioration des politiques du logement.

La fédération des comités DAL forme les militant-es et soutient la création de nouveaux comités.

Le Journal des Retraités-es : Face aux problèmes actuels de logement, comment jugez-vous le projet de loi que le gouvernement présente à l'Assemblée ?

Jean-Baptiste Eyraud : Macron n'a pas nommé G. Kasbarian au logement pour mettre en œuvre le droit au logement des millions de mal logés et de sans logis d'aujourd'hui, mais pour tenter de sortir de l'ornière les milieux économiques enrichis grâce à la montée artificielle des prix immobiliers, fonciers et locatifs, et pour poursuivre le démantèlement du logement social en faveur du marché.

Il est issu du cabinet Deloitte, groupe international de conseil financier, c'est un adepte de la religion de « la main invisible du marché ». Après avoir criminalisé les sans-logis squatteurs et les locataires, il présente un projet de loi attaquant les fondements du logement social, les mal-logés et les locataires.

Ainsi : les bailleurs HLM devront vendre massivement des logements sociaux, avec la bénédiction des maires gentrificateurs, augmenter les loyers HLM des nouveaux locataires et spéculer sur les marchés immobiliers... afin de survivre aux saignées effectuées par l'État Macron depuis 2017.

Ils devront aussi produire des logements LLI (logements locatifs intermédiaires) pour cadres sup., décomptés comme des logements sociaux dans les communes déficitaires, affaiblissant la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain).

À l'opposé de « ces-locataires-HLM-riches-qui-profitent-du-système », qu'il faut sanctionner et expulser selon la propagande officielle, un locataire de LLI peut détenir un patrimoine conséquent, devenir millionnaire une fois logé, ... sans aucune sanction. Sympa, le Ministre n'oublie pas ses anciens collègues.

Il n'oublie pas les maires qui obtiennent le droit de choisir parmi leur clients, leurs amis, leurs électeurs, les heureux bénéficiaires des HLM neufs et d'empêcher l'attribution à un pauvre venu d'ailleurs ou à un étranger... C'est la préférence communale et nationale !

Il offre les droits de réservation du préfet destinés aux bénéficiaires de la loi DALO (Droit au logement opposable), aux ménages pauvres et aux prioritaires à... Action Logement – ex 1% logement – qui ne loge que les salariés des entreprises cotisantes, pas les retraités-es, ni les personnes handicapées, ni les minimas sociaux, ni les auto-entrepreneurs... D'autres régressions sont attendues pendant sa lecture au Sénat...

Le Journal des Retraités-es : Quelles actions mener pour imposer une autre politique publique du logement ?

Jean-Baptiste Eyraud : Face à cette attaque, les associations de locataires, le Collectif des Associations Unies (CAU) et la plate-forme logement pour toutes et tous dont fait partie la FSU, ont créé le collectif « Vive les HLM » et appellent à un premier rassemblement mardi 18 juin, à 16h30 devant le Sénat. Ce sera l'occasion de fédérer les défenseur-ses du droit au logement et du logement social.

Le sujet reste marginal dans le mouvement social, malgré la dégradation palpable de la situation et son impact sur une part de plus en plus large de la population.

Ces dernières années ont vu s'étendre des luttes et des solidarités aux côtés des sans-abris, dont celles des mineur-es isolé-es et des familles avec enfants à la rue, dans lesquelles des enseignant-es et parents d'élèves se sont engagé-es, ou celles des familles sans logis qui ont campé à Solférino plusieurs mois.

Tandis que le nombre de logements et de bureaux vacants ne cesse de progresser, l'application de la loi de réquisition sur les immeubles vacants permet d'apporter une réponse immédiate aux sans-abris et aux très mal-logés. « Appliquer la loi de réquisition ! » pourrait être un mot d'ordre fédérateur et utile. Nous savons bien que la réquisition est temporaire, c'est une réponse à l'urgence...

C'est pourquoi nous devons aussi nous organiser dans nos quartiers et nos immeubles contre la spéculation, la captation des logements pour le tourisme, les expulsions, la fraude aux rapports locatifs et contre les politiques d'urbanisme de gentrification, dont les JO sont un accélérateur.

Il faut aussi se mobiliser pour que le logement redevienne accessible à toutes et tous, pour protéger le logement social et relancer l'investissement public, faute de quoi les locataires d'aujourd'hui deviendront les mal-logés de demain, puis les sans abris d'après-demain... Un toit, c'est un droit ! ♦



Manifestation du DAL le 22 mai 2024

LES LOIS SUR LE LOGEMENT

Danger d'aggravation

« La Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement ». La Constitution garantit ainsi le droit à un toit pour toute personne. Aux lois successives d'améliorer les conditions de l'application de ce droit.

Le droit au logement est universellement reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme, par la Charte sociale européenne et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

LA RÉALITÉ DU DROIT AU LOGEMENT EN FRANCE

Le droit s'inscrit dans le préambule de la Constitution de 1946 puis une décision du Conseil constitutionnel en 1995 affirme que la possibilité de disposer d'un logement décent est un objectif à valeur constitutionnelle.

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Cependant, la question cruciale réside dans la mise en œuvre réelle de ce droit. La loi DALO votée en 2007 oblige la puissance publique à passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. En pratique, la mise en application de ce droit se fait attendre: moins de la moitié des ménages reconnus éligibles au DALO ont été relogés faute de logements sociaux en nombre suffisant.

SANS DOMICILE ET MAL LOGÉ·ES

« La bombe sociale a explosé », Fondation Abbé Pierre

2023 a été une année noire pour les mal logé·es. C'est un constat sans précédent de la crise du logement et ses conséquences économiques et sociales qui plongent les plus vulnérables dans une précarité et une pauvreté aggravées par rapport aux années précédentes. Le gouvernement ne donne pas les moyens, pire, il choisit « de faire la guerre aux pauvres au lieu de lutter contre la pauvreté »¹.

L'absence de logement comme le logement insalubre sont une atteinte à la dignité de la personne : le droit au logement fait partie des droits fondamentaux. Pourtant en 2023², 14,8 millions de personnes sont fragilisées par rapport au logement (près de 22 %). 4,2 millions sont considérés comme le noyau dur du mal-logement à des titres divers : personnes privées de logement (sans domicile ou dans une habitation de fortune), personnes vivant dans des conditions très difficiles pour leur sécurité et leur santé (surpeuplement, privation du confort élémentaire).

Au delà des conséquences sanitaires (humidité, moisissures, saturnisme, passoirs thermiques...), le mal logement accroît les situations de pauvreté (factures d'énergie démesurées, augmentation des charges de copropriété, problèmes de santé...).

La lutte contre l'habitat indigne reste le parent pauvre de la politique du logement. Un exemple le montre : en 2022, sur les 718 555 logements rénovés grâce aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), seuls 2 % relevaient spécifiquement du traitement de l'habitat indigne.

La situation pour les sans abris est tout autant scandaleuse avec ses 330 000 personnes sans domicile. C'est 130 % de plus qu'en 2012 ! Un certain nombre d'entre elles chaque soir ne trouvent pas de place d'hébergement et sont laissées à la rue avec les conséquences dramatiques qu'on imagine pour celles et ceux qui subissent le froid en hiver et la canicule en été. Depuis 2022, autre phénomène notable, l'augmentation de la part des

LA LOI SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAIN (SRU)

L'article 55 de la loi SRU impose aux communes importantes de disposer de plus de 20 % de logements sociaux. La loi lutte concrètement contre les différents séparatismes et permet à de nombreuses villes, victimes de la spéculation immobilière et de la cherté des loyers, de continuer d'accueillir des ménages aux revenus modestes. Elle a permis la construction de plus de la moitié des logements sociaux depuis l'an 2000.

Mais de nombreuses communes contournent la loi : elles refusent ainsi la mixité sociale et préfèrent payer une pénalité.

LE PROJET DE LOI KASBARIAN

La loi est mal appliquée..., changeons la loi ! Le texte de 2024 propose d'ajouter au parc de logement social le logement intermédiaire à des loyers à peine inférieurs au prix du marché. Ces loyers ne sont pas accessibles à la majorité des familles. Cette mesure permettrait aux maires récalcitrants d'afficher des pourcentages de logements dits sociaux leur évitant les pénalités.

Ce projet est inacceptable ! Le logement est un besoin fondamental et l'État doit en être le garant par la loi. ❖

femmes, des enfants et des femmes enceintes. D'après la FAS (Fédération des acteurs de solidarité), le 2 janvier 2024, 5 270 personnes ont appelé le 115 et n'ont pas pu être accueillies. Parmi elles, il y avait 460 enfants de moins de trois ans ! Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. ❖

1. : Citation de l'abbé Pierre

2. : <https://www.fondation-abbé-pierre.fr/actualites/29e-rapport-sur-letat-du-mal-logement-en-france-2024>

Propriétaires mais pas crépus

Certes, les 60 ans et plus, ayant eu plus l'occasion d'hériter et plus de temps pour se constituer un patrimoine par l'épargne, détiennent davantage de patrimoine que les 25-64 ans. Près de 70 % d'entre eux sont propriétaires de leur logement, et même la moitié des plus pauvres surtout en zone rurale. Toutefois, ceux-ci occupent des logements plus anciens, avec potentiellement davantage de besoins en travaux de rénovation. Et si le niveau de patrimoine des seniors a progressé par le passé, cette tendance semble s'interrompre pour la génération 1946-1950*. D'autant que les problèmes climatiques et écologiques, comme la nécessité de rénover et d'adapter le logement, créent des obligations de travaux conséquents. Parmi les dépenses contraintes, c'est surtout le logement qui plombe le pouvoir d'achat. Les dépenses de logement n'ont cessé de s'élever (23 % du budget des ménages, charges, gaz, électricité...) et pèsent davantage sur les basses pensions...

* Source : France, portrait social <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3646023?sommaire=3646226>

** <https://www.observationsociete.fr/modes-de-vie/logement-modevie/depenses-contraintes-le-poids-du-logement/>

UN LOGEMENT SOCIAL EN CRISE

Développer le parc social, une nécessité

L'accès au logement social s'est dégradé en France, en particulier pour les ménages les plus modestes. Relancer le financement du logement social est une priorité mais les choix gouvernementaux ne vont pas dans ce sens.

L'état des lieux montre une situation déjà en crise profonde. Les projets de loi risquent encore de l'empirer.

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS NEUFS INSUFFISANTE

Près de 85 000 nouveaux logements sociaux ont été autorisés en 2023. « Le nombre d'agrément n'est pas suffisant à l'échelle nationale », selon Patrice Vergriete, ancien ministre délégué au Logement. En 2021, sa pré-décesseuse, Emmanuelle Wargon, visait 250 000 logements en deux ans. Moins de 100 000 autorisations par an (en 2021 et 2022) ont finalement été octroyées contre 125 000 en 2016. Les perspectives ne sont guère optimistes. Selon une étude prospective de la Banque des territoires, la construction d'HLM devrait continuer de ralentir pour se stabiliser à une moyenne de 66 000 nouveaux logements annuels à partir de 2030.

UNE DEMANDE NON SATISFAITE

La liste d'attente des demandeurs d'un logement social s'allonge et n'en plus finir. Fin 2022, 2,42 millions de ménages étaient en attente dont 1,63 million

pour une première attribution, selon les chiffres de l'Union sociale pour l'habitat. S'y ajoutent des inégalités territoriales, selon plusieurs organismes. « Il y a des régions où, en moins d'un an, vous avez un logement social et d'autres où il faut deux, trois, voire huit ans pour en obtenir un ».

LES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES DES BAILLEURS SOCIAUX

Le logement social est fragilisé par des mesures d'économies budgétaires. La situation financière des organismes HLM est tendue sous l'effet de la ponction dite « réduction de loyer de solidarité » (RLS) qui ampute depuis 2018 leurs ressources d'1,3 milliard d'euros par an, d'une TVA portée à 10 % sur la production PLUS (Prêt locatif à usage social) et PLS (Prêt locatif social) et de la remontée du taux du Livret A de 0,5 % à 3 %, qui représente financièrement l'équivalent de deux RLS supplémentaires. Cela les amène à faire des choix difficiles entre construire davantage pour répondre à la demande qui augmente, réhabiliter le parc existant pour répondre aux exigences de la transition écologique et renforcer les capacités d'intervention sociale auprès de locataires fragilisés. ❖

SPÉCULATION IMMOBILIÈRE

De nouvelles formes aux conséquences redoutables

Le « capitalisme de plateformes » d'Airbnb se présente comme un régime économique qui repose sur une mutualisation des ressources, biens ou services entre individus, permise par le numérique. Il encourage les pratiques spéculatives et incite à l'exploitation des ressources urbaines, en particulier le logement.

Cette offre d'acteurs nouveaux à partir de plateformes numériques mondialisées s'est traduite par une pénurie d'offre de logements meublés et a déstabilisé le marché.

Parmi d'autres acteurs, Airbnb s'est imposée. *Légende dorée* d'une start-up à l'américaine : en 2007, deux jeunes colocalitaires louent un matelas gonflable (d'où « AirBed and Breakfast ») afin de payer leur loyer à San Francisco, l'essentiel est là, modèle repris à l'envi.

UN COMPLÉMENT DE REVENU ATTRACTIF, UN EMBALLEMENT ACCÉLÉRATEUR DE CRISE

La facilité de la transaction avec une garantie intermédiaire, une fiscalité réduite par rapport aux formes classiques, ont séduit, d'autant que la demande de séjours courts a explosé dans les grandes villes et les zones touristiques recherchées. Après les propriétaires cherchant un complément de revenus, les investisseurs institutionnels se sont rués sur les offres disponibles, entraînant la spéculation. Les rentrées accrues de taxes locales prélevées par un tiers ont aussi séduit les communes dans un premier temps.

CONTRADICTIONS ET CONSÉQUENCES REDOUTABLES POUR LES JEUNES

Les conséquences néfastes sont vite apparues : spéculation foncière et « boom » des prix de l'immobilier; villes et villages « touristiques » vides d'habitants résidents à l'année; moins de commerces; nuisances dans certains quartiers, prostitution...

Progressivement, le capitalisme de prédation qui privilégie l'offre et non le produit est devenu un « cancer airbnb » qui déstabilise la vie quotidienne. L'accessibilité des jeunes à la location ou à l'achat d'un logement là où les emplois sont les plus nombreux et diversifiés s'est progressivement avérée impossible compte tenu des montants proposés. Un éloignement plus important des centres urbains et littoraux s'est imposé à eux, ce qui entraîne une vie infernale et onéreuse pour les trajets quotidiens et des coûts accrus pour la collectivité, sans compter l'énergie dispersée.

Dans nombre de ces régions, la « poule aux œufs d'or touristique » – jusqu'à l'horreur –, l'embauche de travailleurs, y compris saisonniers, ne peut se faire faute de logements proposés dans la durée et à un prix décent. ❖

L'HABITAT PARTICIPATIF

Un espace pour vivre ensemble

L'habitat participatif repose sur une démarche citoyenne : il permet à des groupes de personnes de construire (ou rénover) leur logement et de partager un mode de vie écologique et communautaire, à moindre coût. Il est encadré par la loi.

Dans un contexte de crise environnementale et sociale, l'évolution de l'habitat est souvent avancée comme une forme d'alternative. Afin d'enrayer les causes et les effets d'un contexte difficile, l'idée de rapprochement entre habitant·es pour créer plus de liens, progresse de façon très concrète.

SES FORMES

La reconnaissance de l'habitat partagé a pour origine la loi ALUR (loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové) votée en 2014. Deux statuts sont possibles pour donner une forme juridique au montage d'un tel projet :

- la coopérative d'habitant·es ;
- la société d'attribution et d'auto-promotion.

Ces deux statuts permettent le développement d'un projet au niveau de sa conception, de sa gestion, ainsi que dans sa dimension collective pour l'occupation de l'espace commun comme le jardin, les pièces de vie, et également la relation avec l'espace privatif de chaque habitant.

Habitat participatif France (HPF) est un mouvement de citoyennes, de citoyens et de structures qui grâce à son site et ses publications est implanté sur tout le territoire.

Depuis sa création, HPF a fait évoluer ses réflexions. Aujourd'hui deux orientations font l'objet d'initiatives et de communications :



- l'émergence d'un Habitat participatif pour la transition des territoires ruraux ,
- l'Habitat participatif intergénérationnel. Un sujet qui pour HPF « doit valoriser la richesse et la complexité des relations entre générations ».

De nombreuses collectivités locales sont impliquées dans cette volonté de développer cette nouvelle forme d'habitat en privilégiant ces deux orientations.

SES FORCES

Habiter autrement avec l'habitat participatif est aujourd'hui une réponse concrète au besoin d'une vie plus sociale, plus écologique, plus économique. À l'occasion du 10^e anniversaire de la loi ALUR, un bilan a été dressé par HPF et d'autres organisations. En dépit de difficultés liées aux modalités d'application de la loi, ce bilan souligne une progression

sensible de l'habitat participatif d'au moins 15 % depuis 2021. Cette progression s'observe notamment chez les personnes arrivant ou dépassant l'âge de la retraite, elles représentent les 2/3 des postulants.

Le site d'HPF (<https://www.habitatparticipatif-france.fr/>) vous en dira plus sur cette nouvelle forme d'habitat, qu'est l'habitat participatif. Vous y découvrirez à travers ses études et ses témoignages, la volonté affirmée par des voisines et voisins, d'aller vers un quotidien citoyen, collectif, partagé et plus solidaire. ❖

POUR NE PAS CONCLURE

Se loger, un droit fondamental

L'État doit assurer à toute personne les conditions nécessaires au développement de ce droit. C'est loin d'être le cas, comme le montre ce dossier sur le logement. Les luttes continuent !

Les attaques contre le droit au logement (pour tant premier budget des ménages) n'ont souvent motivé que des militant·es. Les choses sont en train de changer.

Face à une situation catastrophique (plus de 4 millions de personnes mal logées, 330 000 sans domicile fixe...), face à l'augmentation des loyers et de la spéculation, face à la provocation du projet de loi Kasbarian (cf. pages 13 et 14), les protestations se développent. Les mesures prises pour les Jeux Olympiques sont scandaleuses : étudiant·es contraint·es de déménager, SDF chassés, congés locatifs frauduleux donnés aux locataires pour loger des touristes et faire de l'argent. La multiplication des réactions des associations, des forces syndicales et politiques, laisse entrevoir un mouvement social d'une grande ampleur.

« La pluie tombe toujours plus fort sur un toit percé. »
Proverbe japonais

La plateforme logement (à laquelle participe la FSU) annonce d'ores et déjà à Paris un rassemblement devant le Sénat et en région pendant les débats (autour du 18 juin).

La convergence pour la défense des Services publics est à l'initiative d'une tribune/pétition contre le texte de loi, pour l'inscription du droit au logement dans la Constitution et pour la construction massive de logements sociaux. Le projet de loi va amplifier la crise du logement, renforcer la ségrégation sociale, accroître la financiarisation du logement social. C'est une loi dangereuse. Les mobilisations qui se préparent marquent une prise de conscience évidente, à nous de les concrétiser. L'espoir est là. ❖

INFORMATIONS PRATIQUES

MA PRIME ADAPT'

Une nouvelle aide pour aménager son logement

Les personnes de plus de 70 ans qui souhaitent aménager leur logement pour continuer de vivre à domicile peuvent bénéficier depuis janvier 2024 d'une aide spécifique, baptisée Ma Prime Adapt', qui remplace les aides précédentes.

Cette aide unique est effective en 2024 pour financer les travaux d'adaptation des logements. Sous conditions d'attribution, elle vise à simplifier les démarches et à permettre aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie de rester vivre chez elles.

QUI EST ÉLIGIBLE ?

Cette aide s'adresse, sous conditions de ressources, à toutes les personnes propriétaires occupantes ou locataires du parc privé :

- qui ont 70 ans ou plus,
- qui ont entre 60 et 69 ans et sont en perte d'autonomie, quel qu'en soit le degré (GIR 1 à 6),
- qui sont en situation de handicap, quel que soit leur âge, si elles ont un taux d'incapacité d'au moins 50 % ou sont éligibles à la PCH (prestation de compensation du handicap).

Les ménages éligibles à cette aide doivent avoir des revenus modestes ou très modestes (voir tableau).

Plafond de ressources à ne pas dépasser en 2024
(revenu fiscal de référence de 2023)

Nb. de personnes au foyer	Ménages très modestes		Ménages modestes	
	Province	Île-de-France	Province	Île-de-France
1	17 009€	23 541 €	21 805 €	28 657€
2	24 875 €	34 551 €	31 889 €	42 058 €
3	29 917 €	41 493 €	38 349 €	50 513 €
4	34 948 €	48 447 €	44 802€	58 981€

Ceux dont les revenus dépassent le plafond peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 25 % pour financer les travaux d'adaptation de leur logement à condition d'être en GIR 1 à 4 ou en situation de handicap (dans la limite de 5 000€ de travaux hors taxe pour une personne seule et de 10 000 € pour un couple jusqu'à fin 2025).

DE QUELS TRAVAUX S'AGIT-IL ?

Tous les travaux qui visent à favoriser le maintien à domicile de la personne concernée, en fonction de ses besoins, sont éligibles à cette aide dès lors qu'il s'agit de sa résidence principale (volets roulants avec télécommande, installation d'une douche à la place d'une baignoire, monte-escaliers, élargissement de la porte d'entrée...). Il n'y a pas de liste exhaustive mais les aménagements doivent correspondre aux besoins d'une personne au moins du foyer et être attachés au bâti (par exemple une barre d'appui avec ventouses qui ne serait pas vissée au mur n'entre pas en ligne de compte).

UNE AIDE DE QUEL MONTANT ?

La prise en charge des travaux dans le cadre de cette aide dépend des ressources du foyer :

- pour les ménages très modestes : 70 % des travaux plafonnés à 22 000 € hors taxes (soit une aide maximum de 15 400 €) ;
- pour les ménages modestes : 50 % des travaux, également plafonnés à 22 000 € hors taxes, (soit une aide maximum de 11 000 €).



Favoriser le maintien à domicile par des travaux adaptés.

QUELLE DÉMARCHÉ ACCOMPLIR ?

Le plus simple est de contacter France Renov' en se munissant de son dernier avis d'imposition, soit par téléphone (0808 800 700) soit sur place (550 espaces conseils dans le pays) soit par internet (france-renov.gouv.fr).

On vous remettra une liste d'Assistants à maîtrise d'ouvrage (Amo) intervenant à proximité pour que vous choisissiez celui qui vous convient.

Vous devrez ensuite définir les travaux souhaités en suivant tout ou partie de ses préconisations, puis contacter les artisans idoines pour obtenir des devis.

L'Amo peut vous aider dans toutes ces démarches mais attention, sa prestation n'est gratuite que si vous vivez dans un endroit où une convention pour améliorer l'habitat a été conclue entre les collectivités locales, l'État et l'Anah (Agence nationale de l'habitat)*.

C'est l'Amo qui réalise les démarches administratives, calcule le montant de l'aide et prépare le dossier de demande qu'il présente à la délégation de l'Anah compétente, qui a trois mois pour y répondre. Il ne faut surtout pas commencer les travaux avant d'obtenir son accord. À la fin du chantier, l'Amo vérifie la conformité des factures et demande le versement de l'aide... qui sera versée dans un délai de trois mois. ❖

Monique Daune

* En dehors de ces territoires, l'Anah vous versera un forfait allant de 350 à 600 € selon l'étendue de l'accompagnement désiré (800 € si l'Amo est assisté par un ergothérapeute).

RETOUR DE CUBA

Le pays souffre mais **regarde vers l'avenir**

Dans le texte « Action » adopté lors de son Congrès national de La Rochelle qui s'est tenu du 18 au 22 mars 2024, le SNES-FSU a considéré qu'il était urgent de mettre fin à l'embargo états-unien contre Cuba qui affecte gravement, entre autres, le système éducatif cubain. Il s'est également mandaté pour appeler les autorités françaises à intervenir de manière résolue au niveau international pour parvenir à la fin de cet embargo.



Bâtiment de l'Union des jeunes communistes à La Havane avec les représentations de Julio Antonio Mella, Camilo Cienfuegos y Che

Ce dernier, que les Cubains nomme blocus, et qui est en place depuis plus de soixante ans, a des conséquences sur tous les pans de l'économie cubaine en limitant les ressources de l'État : chaque année, l'embargo représente pas loin de 5 milliards de dollars de manque à gagner qui pourraient être utilisés pour rénover et moderniser les infrastructures, les hôpitaux, les écoles et universités de l'île.

BLOCUS DURCI

Jusqu'en 1991, le soutien de l'URSS avait permis de compenser les effets de l'embargo. Cependant, la chute de l'URSS et du bloc de l'Est plongea Cuba dans une grave dépression économique. C'est le moment que choisirent les États-Unis pour durcir l'embargo avec les lois Torricelli (1992) puis Helms-Burton (1996) en mettant en place des mesures extra-territoriales : par exemple, tout navire étranger accostant dans un port cubain se voit interdire l'entrée aux États-Unis pendant six mois.

Sous la présidence de Donald Trump, 243 mesures supplémentaires, puis l'inscription de Cuba sur la liste des pays soutenant le terrorisme, durcissent toujours davantage les sanctions économiques, interdisent l'accès au crédit bancaire et compliquent toutes les transactions financières.

DES ATOUTS DE DÉVELOPPEMENT

Cependant, le pays ne baisse pas les bras et tente de faire face aux difficultés. En déplacement en avril 2024 à Cuba avec l'association Cuba Coopération France*, nous avons pu constater des difficultés d'approvisionnement, certaines coupures d'électricité en particulier en dehors de La Havane, la dégradation d'une partie des immeubles, notamment de la capitale. Mais Cuba n'est pas un État failli, il tient et les services publics essentiels que sont l'éducation, la santé, la sécurité et les biens de première nécessité sont assurés. Ils sont les marqueurs d'une société évoluée en termes de bien-être social.

Dans le même temps, les infrastructures (routes, réseaux électriques et de communication) sont maintenues à un niveau opérationnel acceptable qui révèle une maîtrise méthodique de la sobriété budgétaire à laquelle les Cubains sont contraints. Comme pour une grande partie des pays latino-américains, l'émigration est une réalité, des milliers de Cubains, en particulier des jeunes formés et diplômés, choisissent de partir à l'étranger pour gagner de l'argent et s'offrir d'autres perspectives.

Mais le pays ne manque pas de projets et d'atouts, sa capacité à produire trois vaccins contre le COVID-19 a permis de protéger sa population – et celle d'autres pays – et est le fruit d'investissements massifs dans l'éducation, la science et la biotechnologie. Des associations

comme Cuba Coopération France tentent d'accompagner le pays pour qu'il puisse, par exemple, réduire sa dépendance aux énergies fossiles en développant les énergies renouvelables.

Du 22 au 24 novembre, se déroulera à Paris la XIX^e Rencontre continentale européenne de Solidarité avec Cuba. Ce pourrait être l'occasion pour notre organisation syndicale de réaffirmer son mandat de La Rochelle. ❖

Julien Luis

* <https://cubacoop.org/>



Enfants de la ville de Cienfuegos le 26 avril 2024



Intérieur d'un immeuble de logements collectifs. La Havane (La Habana), Cuba



Monument à José Martí situé dans la coopérative « El Provenir » dédiée au tabac dans la province de Cienfuegos le 25 avril 2024.

IMPRESSION : SOLEIL LEVANT

Il y a 150 ans : le soleil se levait sur l'impressionnisme



Impression, soleil levant, Claude Monet (1872)

« Affamés d'indépendance », Monet, Renoir, Degas, Morisot, Pissarro, Sisley ou encore Cézanne s'affranchissent des règles en organisant en 1874, leur propre exposition, en dehors des voies officielles : l'impressionnisme est né. Pour célébrer cet anniversaire, le musée d'Orsay présente quelque 130 œuvres*, et porte un regard neuf sur cette date-clé, considérée comme le coup d'envoi des avant-gardes.

13 novembre 1872 : un peintre dans une chambre d'hôtel au Havre se lève à l'aube, ouvre la fenêtre, voit le soleil se lever sur le port embrumé, frissonne, mais plus d'excitation que de froid, prend immédiatement une toile, ses pinceaux, ses tubes, la palette est en main. En quelques minutes, il ne faut pas rater cette lumière, une pochade est réalisée. En avril 1874, exposée publiquement dans l'ancien atelier du photographe Nadar, intitulée « Impression » : l'auteur n'avait rien d'autre en tête. Elle provoque les moqueries, dont celle du critique Louis Leroy : « Impression, j'en étais sûr. Je me disais, puisque je suis impressionné, il doit y avoir de l'impression là-dedans. ». Le terme est repris partout. Le nom du peintre : Claude Monet.



La plage de Trouville, Eugène Boudin (1864)

AINSI EST NÉ LE MOT IMPRESSIONNISME

Déjà en 1863, de jeunes artistes, parmi lesquels Édouard Manet et Camille Pissarro, ne sont pas retenus par le jury académique. C'est Napoléon III qui leur permet d'être exposés, mais à côté du salon officiel, ce sera le célèbre *Salon des refusés* ! Que revendiquent-ils ? Le refus de la ligne, de la précision, de la perfection. Ils quittent les ateliers d'apprentissage, trop statiques, pour trouver leur modèle, la nature, les paysages et scènes humaines, et en saisir des instantanés de vérité qu'ils reportent sur leur toile. À Honfleur, ils se retrouvent nombreux à l'auberge de la mère Toutain, Monet y découvre la peinture, initié par un peintre local, Eugène Boudin, et le néerlandais Johan Barthold Jongkind. Leur credo, c'est la lumière. Elle illumine leurs œuvres de toutes ses couleurs. Leur technique, c'est la touche, portée au gré des tempéraments, calme ou mouvementée, à l'image des ciels normands. Elle pourra plus tard être très fine, portée à la quintessence par les pointillistes, Signac et Seurat, les inventeurs du « pixel », ou grossière et tourmentée chez Van Gogh.



La partie de croquet, Edouard Manet (1873)

MAIS ILS NE SONT PAS À LA MODE !

Ils vont devoir batailler pour survivre de leur talent. Heureusement certains le reconnaissent. Julien Tanguy, dit « le père Tanguy », leur fournit toiles, brosses et couleurs en échange de quelques-unes de leurs œuvres qu'il tente de vendre dans sa boutique. Paul Durand-Ruel, marchand d'art, va dépenser argent et énergie pour les faire connaître, acheter quantité de leurs toiles, ouvrir une galerie à Londres, et aux États-Unis, premier pays à adopter les impressionnistes ! Il a cru en eux, il les a hissés au niveau des grands. Gustave Caillebotte, peintre impressionniste aussi, mais d'ascendance aisée, les aidera financièrement, comme quelques autres convaincus, comme le célèbre docteur Gachet, dont Van Gogh a fait un portrait célèbre.

« *L'art est un coin de nature vu par un tempérament* »

Émile ZOLA

ET LES FEMMES ?

Elles sont souvent réduites à l'état de modèle, telle Victorine Meurent, pourtant peintre elle aussi, dans l'Olympia de Manet qui fait scandale, celles, jeunes et plantureuses, dont Auguste Renoir tire profit... et Berthe Morisot. D'abord élève, puis modèle, mais jamais nue, d'Édouard Manet qu'elle admire pour ne pas dire plus, elle va s'émanciper de son influence pour devenir LA femme peintre reconnue par tous ses congénères masculins comme leur égale. Elle épousera le frère, Eugène Manet, peintre également, qui va continuellement la soutenir en délaissant sa voie artistique. Ont aussi été exposées l'américaine Mary Cassatt, et une autre élève d'Édouard Manet, Eva Gonzales, décédée très jeune.



Eugène Manet et sa fille au jardin, Berthe Morisot (1883)

QUI EST IMPRESSIONNISTE ET QUI NE L'EST PAS ?

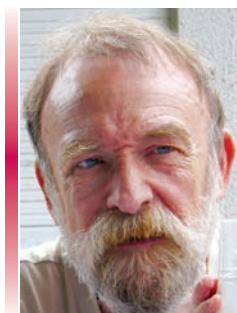
On a trop tendance à mettre les artistes dans des boîtes. Les nombreuses écoles interfèrent (Barbizon avec les naturalistes Millet et Rousseau, Crozant avec les paysagistes Guillaumin et Détray, Pont-Aven avec les synthétistes Gauguin et Bernard). Et que dire de Cézanne, cas à part pourtant présent dans des expositions impressionnistes ? De Degas, aussi pastelliste, graveur, et sculpteur avec son impressionnante petite danseuse de 14 ans ? Ce qui est certain, c'est qu'il y a des œuvres impressionnistes, devant lesquelles je me sens invité, ressens l'atmosphère, perçois le mouvement, pénètre à l'intérieur en les regardant de loin, jamais de près. ❖

Daniel Clemente

* L'exposition du Musée d'Orsay Paris 1874. *Inventer l'impressionnisme* présente à la fois des œuvres du salon officiel et de la première exposition impressionniste de 1874. Elle est visible jusqu'au 14 juillet.

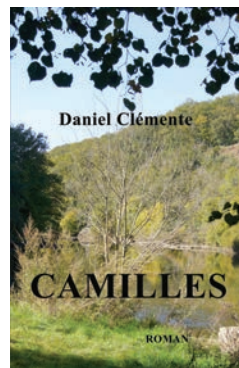


Confluent de la Creuse, Léon Detroy (vers 1895)



Daniel Clémente

Parisien jusqu'à ses années d'étudiant du début des années 1970, Daniel Clémente s'est tourné vers l'enseignement après plusieurs années passées dans l'industrie. Sa soif d'apprendre, à travers ses activités professionnelles et de nombreuses lectures, s'est transformée en soif d'écrire. Dès son départ en retraite, il écrit son premier roman, qui revient sur ces années émancipatrices. Fort de son succès d'estime, il ose poursuivre un roman d'Émile Zola, *L'œuvre*, qui a laissé en plan la compagne et modèle d'un peintre tourmenté, jamais satisfait. Son roman *Camilles* est un sacré défi (voir *L'US Retraité-es* de février 2023).



Éditeur : Librinova, 2022, 272 pages

LOISIRS CULTURE

COPENHAGUE

Coup de cœur pour une capitale conviviale

Située sur la côte orientale de l'île de Seeland, face au détroit d'Øresund qui sépare le Danemark de la Suède, København est une capitale à taille humaine, ouverte sur le monde.

La ville offre une multitude d'activités aux touristes avides de dépaysement, de nature et de sérénité. Si l'hiver y est plutôt rude, les mois de mai et juin sont très agréables avec des températures douces (18-20°). On peut louer un vélo pour découvrir la ville à son rythme ou prendre le bus et surtout le métro (4 lignes avec des rames automatiques). On peut aussi faire une croisière en bateau pour voir la ville sous un autre angle.

On est séduit par ce berceau du développement durable où les vélos sont rois avec 350 kms de pistes cyclables complètement sécurisées et où il fait bon se promener dans les nombreux espaces verts ou au bord des canaux et bras de mer.

LES INCONTOURNABLES

Ville de marins et de marchands, Copenhague s'est développée autour de Nyhavn au XVIIème siècle. Ce « nouveau port » attire un foule de touristes et de promeneurs désireux d'arpenter les quais où tanguent de vieux bateaux, d'admirer les maisons aux façades multicolores.

Mais les amoureux de châteaux, de palais royaux, de bâtiments ultra-modernes et de musées ne sont pas en reste. Citons par exemple le Christiansborg Slot (siège unique du pouvoir politique qui regroupe Parlement, bureaux du Premier ministre et appartements royaux réservés aux grandes cérémonies), le Château de Rosenborg (ancienne résidence luxueuse de la famille royale danoise à la silhouette finement ciselée située non loin du jardin botanique), le Blox (qui accueille le centre danois d'architecture et ses expositions), le Diamant Noir (taillé dans le verre et le granit et posé au bord de l'eau), le Thorvaldsens Museum (qui exalte l'oeuvre du sculpteur national éponyme qui séjourna 40 ans à Rome), le Nationalmuseet (qui retrace la civilisation danoise du Paléolithique au 19ème siècle en passant



Canal et port de Nyhavn attirent touristes et baigneurs.

par les Vikings et les croisades) ou encore l'Opéra royal tout en verre, feuille d'or et marbre, offert par l'armateur millionnaire Maersk-Moller, à partir duquel on a une vue imprenable sur la ville et le port.

Parmi les autres incontournables de la ville, citons la Petite Sirène assise sur un rocher face à la mer, non loin de la Citadelle en forme d'étoile à cinq branches (Kastellet), Tivoli, l'un des plus vieux parcs d'attractions au monde qui séduit par sa poésie de fête foraine surannée et ses manèges impressionnants, ou encore la Porte aux éléphants située juste à côté de l'ancienne brasserie Carlsberg.

UN COPENHAGUE PLUS INSOLITE

Les Danois se baignent partout où c'est possible et profitent de chaque rayon de soleil. Une piscine a ainsi été aménagée dans les eaux du port à Havnebadet Islands Brygge. Et une promenade en chêne, suspendue au-dessus des flots à Kalvebod Bolge, offre une rampe de lancement de plongeurs et permet des séances de bronzage.

En traversant le bras de mer qui fait face au canal de Nyhavn, on se retrouve sur Christianshavn, un îlot de terre traversé par des canaux tout aussi pittoresques qui abrite par ailleurs la ville libre de Christiania, ce quartier alternatif et artistique créé par un groupe de hippies en 1971 sur les friches d'un ancien terrain militaire avec ses propres règles. Les amoureux d'insolite ne manqueront pas d'aller voir CopenHill, une usine de valorisation des déchets qui produit chauffage et électricité et qui comprend un mur d'escalade de 85 mètres et une piste de ski artificiel partant du toit où on peut admirer le panorama ou se désaltérer.

Comme la vie est plutôt chère au Danemark, il faut prévoir un budget conséquent pour l'hôtel et le restaurant mais on peut équilibrer les dépenses en privilégiant les promenades et les quelques musées gratuits et en savourant le midi un délicieux Smørrebrød. Ce sandwich ouvert, qui se compose d'une tranche de pain - en général de seigle - beurrée et surmontée d'un « topping » (viande, poisson, oeufs ou tout autre ingrédient végétarien) agrémenté d'oignons, d'aneth et de graines diverses et variées, est le mets préféré des locaux et on en trouve partout, dans les restaurants comme dans les cafés. ❖

Monique Daune

Christiana, quartier alternatif et artistique.



LE SYSTÈME DE RETRAITE EN ALGÉRIE

Des retraité·es qui relèvent la tête

Alors que que le gouvernement algérien fait le choix en 1983 d'un système de retraite protecteur, les choix économiques et politiques, à la suite des différentes crises qu'a traversées le pays depuis 1990, ont conduit à un déficit structurel du régime et à une paupérisation des retraité-es.

Pendant la période coloniale, la protection sociale n'a été introduite qu'en 1953. À l'indépendance, l'Algérie s'est retrouvée avec un système morcelé et complexe. En 1983, le gouvernement algérien met en place un régime unique de retraite ayant pour objectif d'améliorer le niveau de couverture sociale de toute la population.

LE RÉGIME DE RETRAITE ALGÉRIEN ACTUEL

Il est contributif, assurantiel et à prestations définies. Deux régimes le constituent : l'un pour les salarié-es géré par la Caisse nationale des retraites (CNR), l'autre pour les non-salarié-es géré par la Caisse nationale des non-salarié-es (Casnos). Son financement repose théoriquement sur les cotisations. Pour les personnes sans revenus a été instituée une allocation forfaitaire de solidarité.

DES CONDITIONS D'ACCÈS QUI POURRAIENT PARAÎTRE ENVIABLES

En effet, l'âge légal de départ est de 60 ans pour les hommes et 55 ans pour les femmes. La durée minimale de travail est de 15 ans. Le taux de remplacement est de 80 % et le taux plein est acquis dès 32 ans d'activité. Le salaire de référence est le salaire moyen des cinq dernières années ou la moyenne des salaires des cinq meilleures années. Depuis 2023, le montant minimum des pensions ne peut être inférieur au salaire national minimum garanti (SNMG)¹.

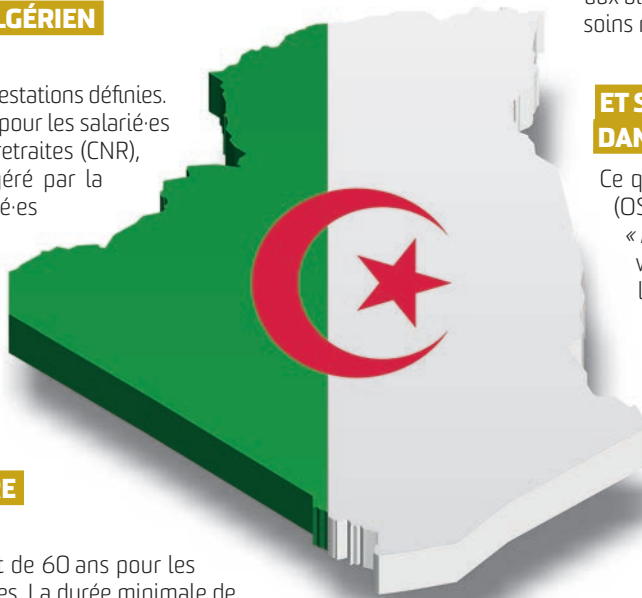
LE RÉGIME DE RETRAITE EST EN DÉFICIT STRUCTUREL

Les pensions de retraite sont financées par les cotisations à la hauteur de 45 % seulement, le reste étant pris en charge par le budget de l'État. Cela s'explique par le fait que 46 % de la population active appartient au secteur informel² et ne participe pas au financement de la protection sociale. Auquel s'ajoute un taux de chômage élevé (12,9 % en 2023 mais il a été de 30 % en 2000) qui explique les difficultés financières du régime et le risque de ne plus pouvoir payer les pensions aux 3,2 millions de retraité-es... Les experts libéraux ne manquent pas de le dénoncer (rapport du FMI de 2021) et proposent au régime algérien les bonnes recettes paramétriques (augmentation de l'âge légal et de la durée de cotisation) utilisées partout dans le monde. Le gouvernement a d'ailleurs pris un décret incitant les salarié-es à poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans !

ET LES RETRAITÉ-ES SE PAUPÉRISENT

La crise économique provoquée par la pandémie COVID et la situation

internationale ont alimenté une forte inflation et la perte de valeur du dinar. Les retraité-es comme 80 % des Algériennes et Algériens qui vivent dans la précarité en ont été affecté-es. Le manque de liquidités qui sévit en Algérie a aggravé la situation empêchant les retraité-es de percevoir régulièrement leur pension. Elles et ils déclarent³ ne plus pouvoir vivre dignement et se sentent humilié-es de ne plus avoir accès aux biens les plus élémentaires (alimentation, accès aux soins médicaux...).



ET SONT PRÊT·ES À DESCENDRE DANS LA RUE

Ce qui a conduit le nouveau syndicat des retraité-es (OSRA)⁴ dans un communiqué du 17 février dernier à « ne pas écarter une action de contestation ». Il revendique une augmentation des pensions équivalente à l'inflation et à terme une indexation sur les salaires des actifs et actives comme c'est le cas pour les hauts fonctionnaires et les membres du Front de libération national⁵. La fédération des retraité-es (FNR) affiliée à l'UGTA⁶ proche du pouvoir s'est jointe au bout du compte à cette revendication.

Le 1^{er} Mai 2024, le Président Tebboune annonçait une augmentation de 10 à 15 % des pensions et allocations de retraite ! ❖

Dominique Balducci

1 : D'un montant de 20 000 dinars algériens (DA), soit 150 euros

2 : Travail au noir

3 : <https://www.courrierinternational.com/article/reportage-en-algerie-les-retraites-touchees-de-plein-fouet-par-la-crise>

4 : Organisation syndicale des retraités algériens qui est en instance d'agrément depuis 2021 <https://www.jeune-independant.net/retraites-losra-necarte-pas-une-action-de-contestation/>

5 : Qui ont une caisse spéciale, le Fonds spécial de retraite des cadres supérieurs de l'État, avec des avantages substantiels

6 : Union générale des travailleurs algériens

Quelques chiffres

(Banque Mondiale et ONS [Office algérien de statistiques 2023])

- Population : 46 278 751 habitants ;
- Les + de 60 ans : 4 millions (8,6 %) ;
- PIB par habitant : 3 960 euros ;
- Taux de croissance : 3,5 % (en 2024) ;
- Taux d'activité des femmes : 18,4 % (86,2 % en France)
- Taux de pauvreté de la population : 14,9 %
- Taux de chômage : 12,9 % (2023)
- Espérance de vie : Femme : 76,3 ans – Homme : 72,8 ans ;
- Taux de fécondité : 2,89 enfants par femme (2021) ;
- Salaire national minimum garanti (SNMG) : 20 000 dinars algériens (DA), soit 150 euros. L'OSRA revendique un salaire minimum à 60 000 DA ;
- Salaire moyen : 42 800 DA, soit 294,38 euros ;
- Salaire moyen du secteur privé : 34 900 DA, soit 240 euros ;
- Pension moyenne : 36 413 DA, soit 249 euros.

PORTRAIT

EN PALESTINE, EN ISRAËL

Des femmes pour la paix

Alors que la guerre entre Israël et le Hamas fait rage dans la bande de Gaza, on peine à entrevoir une solution au conflit. Depuis des décennies pourtant, un mouvement de plus en plus vaste de femmes palestiniennes et israéliennes rêve et appelle à une coexistence pacifique entre les deux peuples.

Elles se sont réunies pour réclamer un avenir de paix : elles ont fondé des associations telles que « Women of the Sun – WOS » en Palestine (Les femmes du soleil), conjointement avec « Women Wage Peace – WWP » en Israël (Les femmes œuvrent pour la paix). De toutes confessions et de tous bords politiques, pour agir contre la guerre, elles ont lancé dès 2014 un projet commun : « La marche de l'espoir ». Le 4 octobre 2016, des milliers de femmes en blanc* ont marché du nord d'Israël à Jérusalem, puis au bord de la mer Morte, pour appeler à la paix. Le 19 octobre, 15 000 femmes manifestaient devant le domicile de Netanyahu.

ENSEMBLE POUR UN AUTRE AVENIR

Ce 4 octobre 2023, une fois de plus, avec l'Alliance pour la paix au Moyen-Orient « Femmes, paix et sécurité », elles ont marché pour la paix, soutenues par des militantes venues d'autres pays, dont le mouvement créé en 2022 « Les guerrières de la paix » d'Hanna Assouline, réalisatrice d'un documentaire sur WWP en 2016.

Elles sont allées partout, à Jérusalem, au bord de la mer Morte où elles ont été rejointes par d'autres militantes, et notamment dans les kibboutz du sud d'Israël. Leur slogan : « Assez, on veut offrir un autre avenir à nos enfants ». Des dizaines de milliers de femmes palestiniennes et israéliennes se sont retrouvées à l'unisson pour réclamer une solution au conflit israélo-palestinien. Une chanson *La prière des mères* a été créée par l'auteur-interprète Yael Deckelbaum, comme symbole de leur plaidoyer commun** : « *Nous voulons la paix* », ont scandé les manifestantes, brandissant des panneaux comme « *Cessez de tuer nos enfants* ».

« Porter la voix des femmes qui veulent la paix : leur courage nous oblige. »

CONTINUER À SE BATTRE POUR LA JUSTICE ET LA PAIX

Malgré tout. L'attaque du Hamas a provoqué sidération et horreur. En a été victime la cofondatrice de Women Wage Peace, Vivian Silver, 74 ans. Cette militante féministe pour la paix, d'origine canadienne, vivait à la frontière de la bande de Gaza. Bénévole pour accompagner des habitants de Gaza ayant besoin de soins dans les hôpitaux israéliens, elle a participé à la marche du 4 octobre. Elle fait partie des morts du kibboutz Be'eri du 7 octobre.

Dans la bande de Gaza, l'escalade des attaques rend la situation de plus en plus dramatique. Tout n'est que ruines. La population souffre de famine, manque de tout, subit des attaques destructrices. Le risque de génocide s'accroît. La libération des otages comme des prisonniers politiques est sans cesse repoussée. Les enfants sont particulièrement atteints et traumatisés.

Pourtant des manifestantes continuent à faire entendre leur volonté d'une issue de paix. Vingt-trois organisations ont manifesté le 18 janvier à Tel-Aviv, et d'autres encore, comme le 29 mars au nord du pays, pour l'arrêt des combats, par solidarité avec Gaza. « *Il faut porter*, insiste Hanna Assouline, *la voix des femmes qui veulent la paix pour leur donner le plus de force possible et faire en sorte, grâce à cela, de lutter contre la haine qui nous divise dans notre pays. Les vraies résistantes israéliennes et palestiniennes, ce sont elles, aux côtés de ceux qui luttent pour la paix et la justice. Leur courage nous oblige.* » ❖

Michèle Olivain

* Dès la première intifada, en 1987, l'organisation des femmes en noir se réunissait tous les vendredis pour protester contre l'occupation.

** Voir et écouter la vidéo sur <https://youtu.be/YyFM-pWdqY>



Des activistes de diverses ONG locales et étrangères rassemblées autour du monument de la tolérance dans un parc de Jérusalem, alors qu'elles participent à un événement conjoint organisé par les mouvements israélien Women Wage Peace et palestinien Women of the Sun, demandant la fin du cycle de l'effusion de sang et une solution au conflit israélo-palestinien, le 4 octobre 2023.



Le 4 octobre 2023, l'appel des mères Mothers' Call.